

Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2023

2023

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des assurances, aux articles 292 à 298 et 359 à 364 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

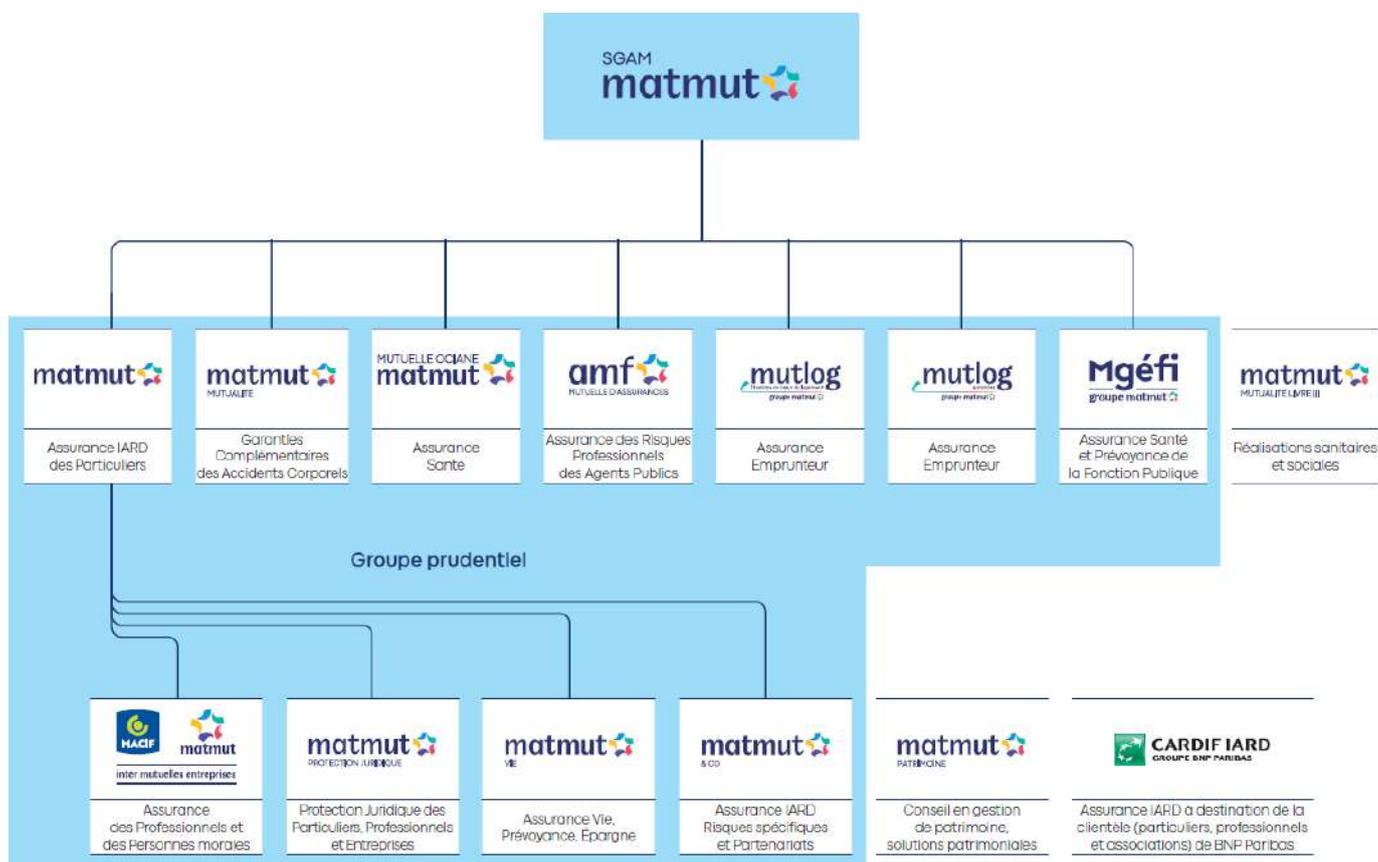
Ce rapport contient, au titre de l'exercice 2023, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation portant sur ce nouveau périmètre de la Sgam Matmut, tel qu'il existe au 31 décembre 2023 :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de la Sgam Matmut,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport sera présenté et approuvé par le Conseil d'administration de la Sgam Matmut du 23 mai 2024. Aussi il est communiqué à l'ACPR et fait l'objet d'une publication sur le site internet du Groupe Matmut.

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le périmètre de la Sgam Matmut a évolué avec l'affiliation de la Mgéfi, autorisée par le collège de supervision de l'ACPR réuni le 21 septembre 2022. Le Groupe prudentiel comprend désormais les entreprises affiliées suivantes :



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Préambule | 3 |
| SYNTHESE | 5 |
| PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS | 9 |
| A1- Présentation de l'activité | 9 |
| A2 – Résultats de souscription | 15 |
| A3 – Résultats des investissements | 16 |
| A4 – Résultats des autres activités | 16 |
| A5 – Autres informations | 16 |
| PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE | 17 |
| B1 - Informations générales sur le système de gouvernance | 17 |
| B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité | 22 |
| B3 - Système de gestion des risques | 23 |
| B4 - Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) | 25 |
| B5 - Système de contrôle interne | 27 |
| B6 - Fonction d'audit interne | 29 |
| B7 - Fonction actuarielle | 30 |
| B8 - Sous-traitance | 30 |
| B9 - Evaluation du système de gouvernance | 31 |
| B10 - Autres informations | 31 |
| PARTIE C - PROFIL DE RISQUE | 32 |
| C1- Risque de souscription | 33 |
| C2 – Risque de marché | 34 |
| C3 – Risque de crédit | 36 |
| C4 – Risque de liquidité | 37 |
| C5 – Risque opérationnel | 37 |
| C6 – Autres risques importants | 38 |
| C7 – Autres informations | 40 |
| PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE | 41 |
| D1- Actifs | 42 |
| D2 – Provisions techniques | 44 |
| D3 – Autres passifs | 45 |
| D4 – Méthodes de valorisation alternatives | 46 |
| D5 – Autres informations | 46 |
| PARTIE E - GESTION DU CAPITAL | 47 |
| E1- Fonds propres | 47 |
| E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis | 48 |
| E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis | 49 |
| E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé | 49 |
| E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis | 50 |
| E6 – Autres informations | 50 |
| ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS | 51 |

SYNTHESE

Activités et résultats

Groupe complet d'assurance et acteur majeur du mouvement mutualiste français, la Sgam Matmut est un groupe prudentiel auquel, sont affiliées au 31 décembre 2023, les entités suivantes :

- Matmut Sam, tête et cœur du groupe met en œuvre des activités d'assurance dommage pour le grand public. Elle détient les filiales Matmut & Co (à 100%), Matmut Protection Juridique (à 96%), Matmut Vie (à 72,72 %) et Matmut Patrimoine (à 100 %). Elle intervient au capital d'Inter Mutuelles Entreprises à hauteur de 60 % et de Cardiff IARD à 34 %.
- Matmut Mutualité, relevant du Code de la mutualité, délivre des prestations financières en cas d'accidents corporels,
- Mutuelle Ociane Matmut, relevant du Code de la mutualité, porte l'offre complémentaire santé du Groupe,
- AMF Sam, relevant du Code des assurances, est l'assureur de référence des comptables publics et des régisseurs pour la couverture de leur responsabilité personnelle et pécuniaire,
- Mutlog et Mutlog Garanties, relevant du Code de la mutualité, sont spécialisées en couverture des emprunteurs,
- Mgéfi, relevant du Code de la mutualité, spécialisée en couverture santé et prévoyance de la fonction publique.

Les résultats du Groupe Matmut au titre de l'exercice 2023 se caractérisent par :

- ⇒ La poursuite de sa dynamique de croissance, dans un environnement assurantiel toujours très concurrentiel avec :
 - Un chiffre d'affaires en progression de 17,9% par rapport à 2022, s'établissant ainsi à 2,9 milliards d'euros,
 - Une augmentation de son sociétariat avec 4,5 millions de sociétaires,
 - Une augmentation de son portefeuille avec 8,3 millions de contrats.
- ⇒ Un chiffre d'affaires majoritairement issu de l'assurance dommages (70%) qui évolue grâce à la poursuite de la diversification, renforcée avec l'affiliation de la Mgéfi au 1^{er} janvier 2023, La part de l'assurance santé progresse à 24% comme celle de l'épargne et de la prévoyance qui atteint 6% du chiffre d'affaires.
- ⇒ Le niveau de charges des sinistres est en hausse de 11 %, très majoritairement consécutive à l'intégration de la Mgéfi dans le périmètre du Groupe. Hormis ce changement de périmètre, les charges des sinistres restent relativement stables.
- ⇒ Une augmentation de la quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence, spécialement provenant des résultats d'Inter Mutuelles Assistance et de Cardif IARD.

Système de gouvernance

La gouvernance mutualiste de Sgam Matmut garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

- L'assemblée générale composée des entreprises affiliées,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs. Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de la Sgam Matmut et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise,
- Les responsables de fonctions clés.

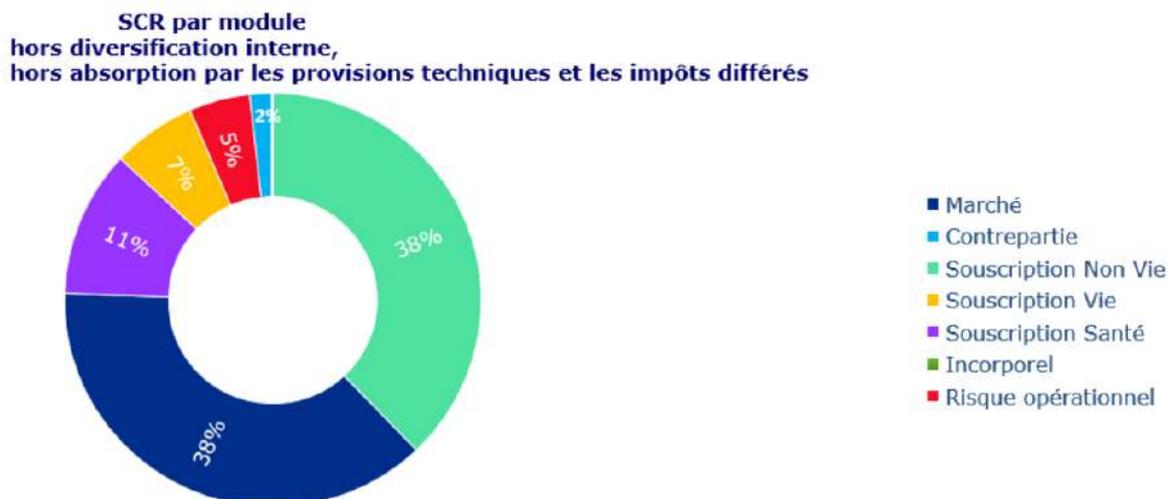
Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Les responsables de ces fonctions clés présentent régulièrement leurs travaux au comité d’audit et des comptes et au comité des risques, conformité et actuariat, ainsi que, le cas échéant au conseil d’administration, accompagnant ainsi celui-ci dans sa mission d’orientation et de contrôle.

Le président du conseil d’administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d’honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

Profil de risque

La Sgam Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et ses risques opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard. Son profil de risque se décompose comme suit :



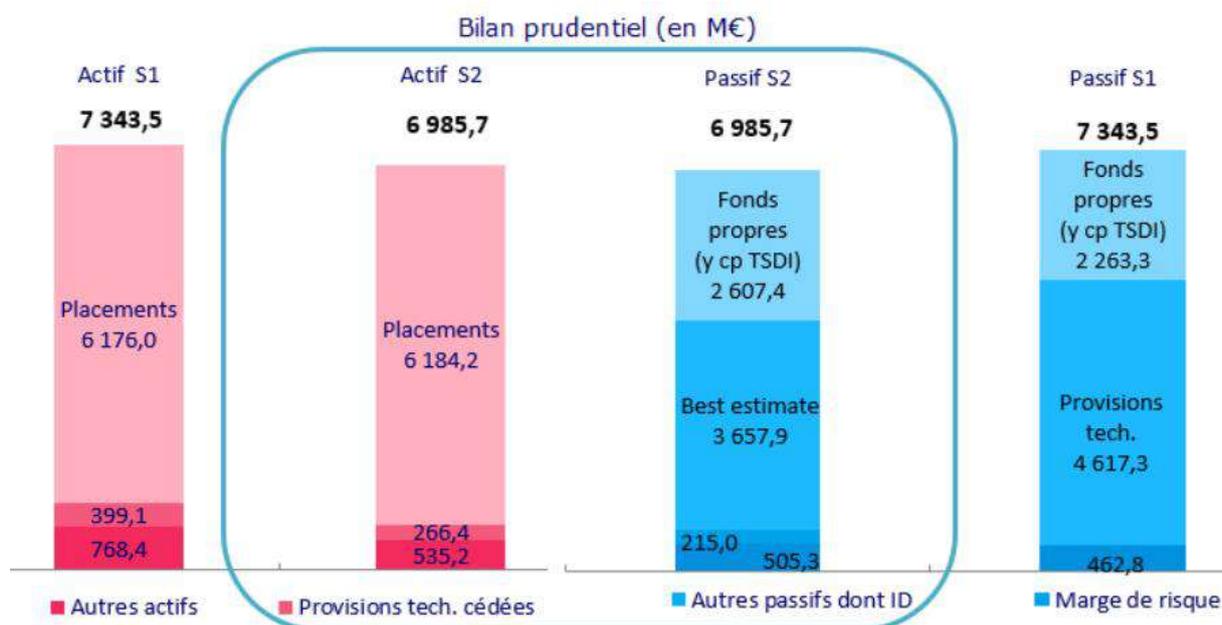
Représentant respectivement 38% et 56% du SCR hors effet de diversification interne et absorption des impôts différés, les risques de marché et de souscription sont les risques significatifs du Groupe :

- Le risque de marché se compose principalement des risques actions et spread en raison de la proportion des actifs soumis à ces risques dans le total des placements et du niveau de choc appliqué sur ce type d’actifs,
- Le risque de souscription, principalement composé du module « non-vie » avec le risque de primes et réserves attaché à l’assurance automobile et habitation.

La Sgam Matmut est, par ailleurs, exposée à d’autres risques qu’elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

Les risques auxquels la Sgam Matmut est exposée ont gérés et suivis dans le respect du cadre d’appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques.

Valorisation à des fins de solvabilité



Le bilan prudentiel 2023 du Groupe se compose :

- à l'actif, de 89 % de placements (y compris l'immobilier d'exploitation), de 4 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 7 %,
- au passif, de 53 % de best estimate, 37 % de fonds propres, 7 % d'autres passifs et 3 % de marge de risque.

La Sgam Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation, ni sur les provisions techniques, ni sur les taux et les chocs actions, améliorant sa solvabilité. Elle n'applique pas non plus de paramètres spécifiques propres – USP – à son profil de risque, auxquels elle est éligible.

Le groupe utilise la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de ses engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances.

Gestion du capital



La baisse du ratio de solvabilité 2023 de 14,7 points s'explique par les éléments contraires suivants :

- La progression des fonds propres prudentiels éligibles de 242M€ impactée par l'intégration Mgéfi (192 M€), la réévaluation en valeur de marché des placements largement compensée par l'augmentation des provisions prudentielles Best Estimate (effet baisse de taux) et de la marge pour risque (effet augmentation du SCR).
- L'augmentation du SCR de 218M€, majoritairement consécutive à :
 - ✓ La hausse des risques de souscription associée à une hausse du risque marché principalement en lien avec l'entrée de MGEFI dans le périmètre et l'augmentation du risque de catastrophes non vie;
 - ✓ La prise en compte de la quote-part (% de détention, soit 33%) du SCR d'IMA dans le calcul du SCR (méthode liée à la mise en équivalence).

La Sgam Matmut dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

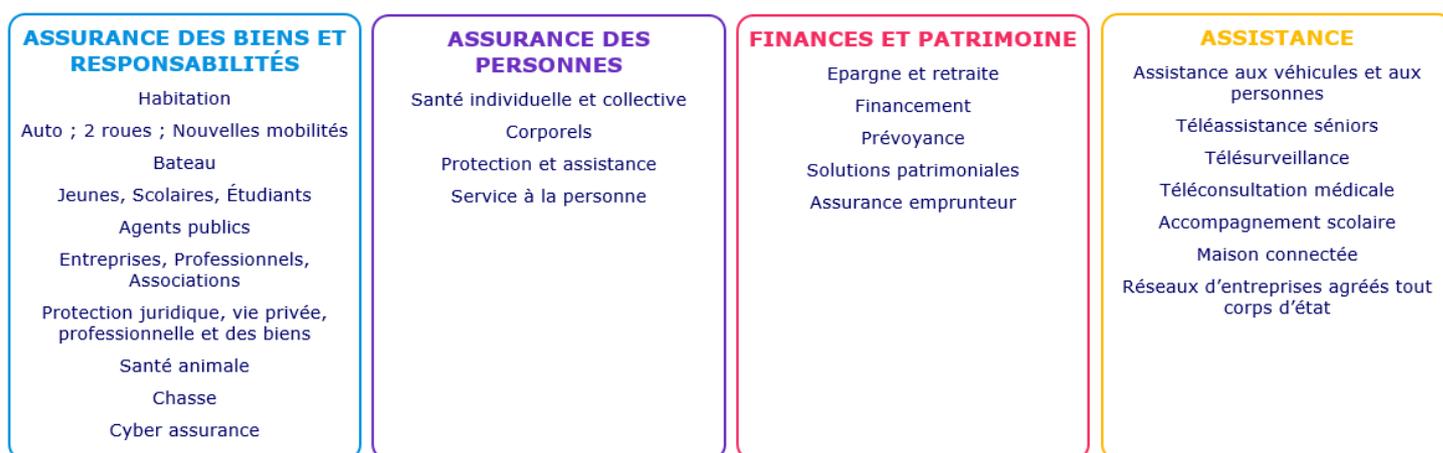
Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A1- Présentation de l'activité

Avec 4,5 millions de sociétaires et 8,3 millions de contrats d'assurance gérés, le Groupe Matmut est un acteur majeur sur le marché français de l'assurance. Il offre à tous – particuliers, professionnels, entreprises, associations – une gamme complète de produits d'assurance des personnes et des biens (auto, moto, bateau, habitation, responsabilités, protection de la famille, santé, prévoyance, protection juridique et assistance) et de services financiers et d'épargne (crédits auto, projet, assurance emprunteur, livret d'épargne, assurance vie, plan d'épargne retraite...). Le Groupe Matmut compte aujourd'hui 6 800 collaborateurs. La SGAM Matmut a réalisé un chiffre d'affaires de 2,9 milliards d'euros en 2023.

Présentation des produits et services d'assurances



Les contrats distribués par chaque entité du Groupe sont principalement à échéance annuelle et tacite reconduction.

Faits marquants survenus sur la période de référence

La poursuite du développement du Groupe Matmut dans un environnement marqué par la crise macroéconomique et le contexte géopolitique

Dans la continuité de l'année 2022, cette année 2023 est marquée par des phénomènes naturels d'ampleur aux répercussions matérielles et humaines importantes.

La tendance inflationniste s'est également maintenue à un haut niveau. Elle pèse notamment fortement sur les coûts moyens de réparation qui, pour l'automobile, ont encore évolué de 7% cette année, et +5,3% pour l'habitation. Il en est de même pour les taux d'intérêts qui n'ont cessé de progresser tout au long de l'année ainsi que le renforcement des exigences réglementaires.

Le Groupe Matmut, qui est en première ligne face à ces effets du dérèglement climatique et conséquences de cette tendance inflationniste a su une nouvelle fois faire preuve de résilience, d'une grande capacité d'adaptation et ainsi montrer sa solidité financière, son savoir-faire et son engagement au service de ses sociétaires.

Ce modèle d'entreprise solide et volontariste s'est traduit par les actions suivantes.

L'accompagnement des assurés victimes des intempéries

L'année 2023 a connu malheureusement son lot de tempêtes et d'orages qui se sont succédés de mars à octobre sur tout le territoire national.

En novembre, trois violentes tempêtes suivies d'importantes inondations sont survenues dans le Nord et l'Ouest de la France, causant de nombreux dommages.

Pour accompagner nos assurés sinistrés, une mobilisation de tous a été nécessaire :

- Disponibilité de nos services d'assistance 7 j/7, 24 h/24.
- Activation d'un encart sur notre site internet.
- Mesures facilitant une indemnisation rapide du dossier.
- Synergie de nos équipes au service de nos assurés sinistrés.

Matmut, engagée en faveur de l'environnement

Outre ses politiques d'investissements financiers et d'achats responsables, l'action du groupe en faveur de l'environnement s'est notamment traduite par :

- ✓ la mobilisation de ses collaborateurs et de ses sociétaires à l'occasion du World Cleanup Day.
Lors de la dernière édition, le 16 septembre 2023, plus de 3,5 tonnes de déchets sauvages ont été ramassés en seulement trois heures par les 500 participants. Dans la continuité de son engagement en faveur de l'environnement, la Matmut organise de nouvelles marches vertes en mai prochain, afin de faire toutes et tous ensemble un grand ménage de printemps dans la nature.
- ✓ Le renouvellement de son partenariat avec Plastic Odyssey pour lutter contre la pollution plastique.
La Matmut renouvelle son soutien à Plastic Odyssey pour sa deuxième année d'expédition. Début 2024, le bateau change de cap : direction les îles du Pacifique ! De nombreuses escales sont prévues à la recherche de solutions au traitement difficile des déchets sur ces terres isolées en plein océan. Et dès l'été 2024, un nouveau défi attend cette fois Plastic Odyssey : l'Asie, continent le plus pollué au monde.

Des nouveautés dans les produits et services aux sociétaires

- ✓ La nouvelle offre Santé vous bien ! de la mutuelle Ociane Matmut
L'offre personnalisable « Santé vous bien ! » de la Mutuelle Ociane Matmut, lancée en mars 2023, s'adapte aux besoins et au budget des adhérents. Elle a été doublement récompensée lors de la cérémonie 2023 des Trophées de l'assurance. Le Groupe Matmut a reçu 2 trophées :
 1. Le Trophée de l'assuré « Produit OR », attribué par un panel de consommateurs
 2. Le trophée de BRONZE, dans la catégorie « Innovation marketing », décerné par un jury de professionnels.

« Santé vous bien ! » accompagne les adhérents dans leur souhait d'être acteurs de leur santé. Cette nouvelle offre appréhende ainsi la santé dans sa globalité et permet à chacune et chacun d'ajuster sa mutuelle à ses besoins en choisissant les garanties qui conviennent.

L'offre est notamment construite autour de :

3 grands modules au choix :

- Bien pour ma tête : optique, dentaire et aides auditives (l'adhérent peut ou non souscrire à cet ensemble facultatif de garanties).
- Bien pour mon corps : hospitalisation et soins courants (socle de l'offre : l'adhérent souscrit automatiquement à cet ensemble de garanties).
- Bien pour mon budget : 3 confort à ajouter ou retirer pour réduire jusqu'à 20% la cotisation (chambre particulière, pharmacie peu ou pas remboursée, médecines douces).

Dont deux d'entre eux disposent de 3 niveaux de garanties correspondant chacun à un niveau de remboursement plus ou moins étendu (un étant le plus faible, trois le plus fort). Au total, 75 combinaisons différentes sont possibles : la garantie d'une formule adaptée aux besoins de chacune et chacun !

- ✓ Le crédit santé
Afin de faciliter l'accès aux soins, le Groupe Matmut propose désormais un crédit Santé à un taux préférentiel et très attractif. Réservé exclusivement aux adhérents de la Mutuelle Ociane Matmut et leurs ayants droit, il permet de financer le montant des dépenses de santé restant à la charge des patients après les remboursements du régime obligatoire et de la complémentaire santé lors :
 - Des soins dentaires non remboursés.
 - De la chirurgie optique.
 - De la chirurgie réparatrice (suite à une opération ou lors d'un traumatisme).
 - De l'achat d'aides auditives.

Ce nouveau financement présente les caractéristiques suivantes :

- Le montant emprunté est compris entre 1 000 € et 5 000 €.
- Le délai de remboursement peut s'échelonner de 12 à 48 mois.
- Le taux est de 0,85 % TAEG fixe (1) quelle que soit la durée du crédit.

- ✓ La nouvelle offre Santé labellisée à destination des agents territoriaux : « VicTerria Santé »
Affiliée depuis le 1er janvier 2023 à la SGAM Matmut, la Mgéfi Groupe Matmut porte l'ambition forte de devenir le pôle fonction publique de la SGAM. Forte de son expérience auprès des agents publics, en particulier ceux des ministères économiques et financiers, Mgéfi Groupe Matmut, mutuelle santé et prévoyance, leur apporte son savoir-faire lorsqu'ils sont en recherche d'une complémentaire santé.

Après avoir confirmé en 2023 sa stratégie d'ouverture au sein de la fonction publique, Mgéfi Groupe Matmut a fait le choix de proposer une offre labellisée à destination des agents territoriaux : VicTerria Santé, et est en situation de répondre aux appels d'offres sur ce champ de la fonction publique en contrat collectif.

Dès juillet, les équipes se sont mises en ordre de marche afin de développer et commercialiser cette nouvelle offre, avec un parcours 100% digital simplifié pour l'adhérent et dans le respect du contrat responsable. VicTerria Santé permet ainsi à chaque agent territorial adhérent de pouvoir demander la participation au financement de sa couverture santé par son employeur.

Parce que le pouvoir d'achat est une question essentielle quand on parle de santé, Mgéfi Groupe Matmut a conçu cette offre avec des niveaux de garantie adaptés à tous les revenus permettant d'optimiser son budget sans renoncer à une couverture santé de qualité. Chacun des 4 niveaux proposés peut être modulé afin d'économiser 20% sur la cotisation, tout en conservant une très bonne prise en charge sur les soins de base et les plus coûteux. VicTerria Santé intègre également un accompagnement social et solidaire, et des services inclus comme l'assistance, la téléconsultation médicale, les réseaux de soins et la prévention.

- ✓ **Le Multirisques Accidents de la Vie Sérénité**
En France, 2 millions de personnes âgées de plus de 60 ans sont victimes d'accidents de la vie courante chaque année. L'accident a généralement lieu sans tiers responsable, les privant ainsi d'une indemnisation financière pour les préjudices corporels subis. Cependant, passé un certain âge, il devient plus difficile de souscrire un contrat d'assurance « accident corporel ».
Afin de protéger tous ses sociétaires, la Matmut a lancé en mars 2023 une nouvelle offre : le contrat Multirisques Accidents de la Vie Sérénité. Elle répond à la demande de sociétaires dont l'âge (61 ans à 75 ans) ne leur permet pas de souscrire le contrat Multirisques Accidents de la Vie que nous commercialisons par ailleurs.
Adaptée à toutes les situations familiales (personne seule, couple ou famille), cette nouvelle offre propose des garanties solides et indispensables en cas de blessures ou de décès accidentel (accidents domestiques, de sport, de bricolage...).
- ✓ **Ma Prévoyance Pro**
La Matmut a lancé en mai 2023 une nouvelle activité de prévoyance destinée aux professionnels et aux TPE (garanties décès, invalidité, incapacité). Portée en propre par le groupe, via sa filiale Matmut Vie, Ma Prévoyance Pro est une solution de prévoyance spécifiquement conçue pour protéger les Travailleurs Non-Salariés (TNS) contre les événements susceptibles d'impacter leurs revenus ou leur vie.
- ✓ **Le renforcement de la garantie du conducteur**
Afin d'améliorer la protection des assurés titulaires d'un contrat Auto 4D la garantie du conducteur a été renforcée. Le niveau 1, en inclusion dans tous les contrats, a été complété de prestations supplémentaires jusqu'alors proposées en option :
 - Frais de prothèse et/ou de fauteuil roulant en cas d'invalidité
 - Prestations d'accompagnement personnalisé en cas de décès et d'invalidité
 - Services à la personne en cas de décès ou d'invalidité.Le montant des capitaux de la plupart des prestations accordées a également été très nettement augmenté.
- ✓ **Location Longue Durée**
Après le lancement réussi de notre offre de Location Longue Durée de Véhicules d'Occasion en 2022, la Matmut continue d'innover en partenariat avec ARVAL. En 2023, une opération inédite de déstockage de véhicules neufs a été mise en place avec des délais de livraison rapides et des loyers réduits, permettant à nos assurés de bénéficier d'une large gamme de véhicules neufs à des conditions très avantageuses. Cette opération démontre l'engagement du groupe à répondre aux besoins évolutifs de ses sociétaires, en leur offrant des solutions de mobilité adaptées, combinant expertise, rapidité de livraison et tarification avantageuse.
- ✓ **Une solution d'épargne, quel que soit son profil**
Après avoir procédé en 2022 au plein déploiement de ses gammes grand public Assurance vie et Plan Epargne Retraite (PERin) en partenariat avec BNP Paribas Cardif, le Groupe Matmut poursuit le développement de sa gamme de produits d'épargne. Du Livret Matmut au Complice Vie, en passant par le Complice Retraite, elle propose à chacun une solution, quel que soit son profil.
- ✓ **Epargne : une offre en gestion libre pour proposer un investissement responsable**
Depuis mai 2023, en complément des mandats de gestion et du fonds euros, les conseillers patrimoniaux de la Matmut peuvent proposer 10 fonds intégrant des critères extra-financiers répondant à un objectif d'investissement responsable. Trois supports du contrat (soit 30%) relèvent de l'article 9 du règlement européen dit « SFDR ». L'épargne responsable donne du sens aux investissements en permettant aux sociétaires d'investir selon leurs convictions sociétales et environnementales. Ces fonds investissent dans des entreprises intégrant des critères extra-financiers -ESG- (critères environnemental, social et gouvernance).
- ✓ **Une couverture dédiée aux Agents publics**
À la suite de la fin du régime RPP (Responsabilité Personnelle et Pécuniaire) au 31/12/2022, et la mise en place du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics (RGP), AMF Sam commercialise

depuis le 01/01/2023 le nouveau produit APICO (Assurance Pécuniaire Individuelle des Comptables publics et des Ordonnateurs) destiné à l'ensemble des gestionnaires publics, et dont les garanties principales sont la Protection Juridique, la Perte Pécuniaire, la Responsabilité Civile et l'Assistance Psychologique.

UNE NOUVELLE DIRECTION POUR SECURISER LE PILOTAGE DE LA TRANSFORMATION DU GROUPE MATMUT

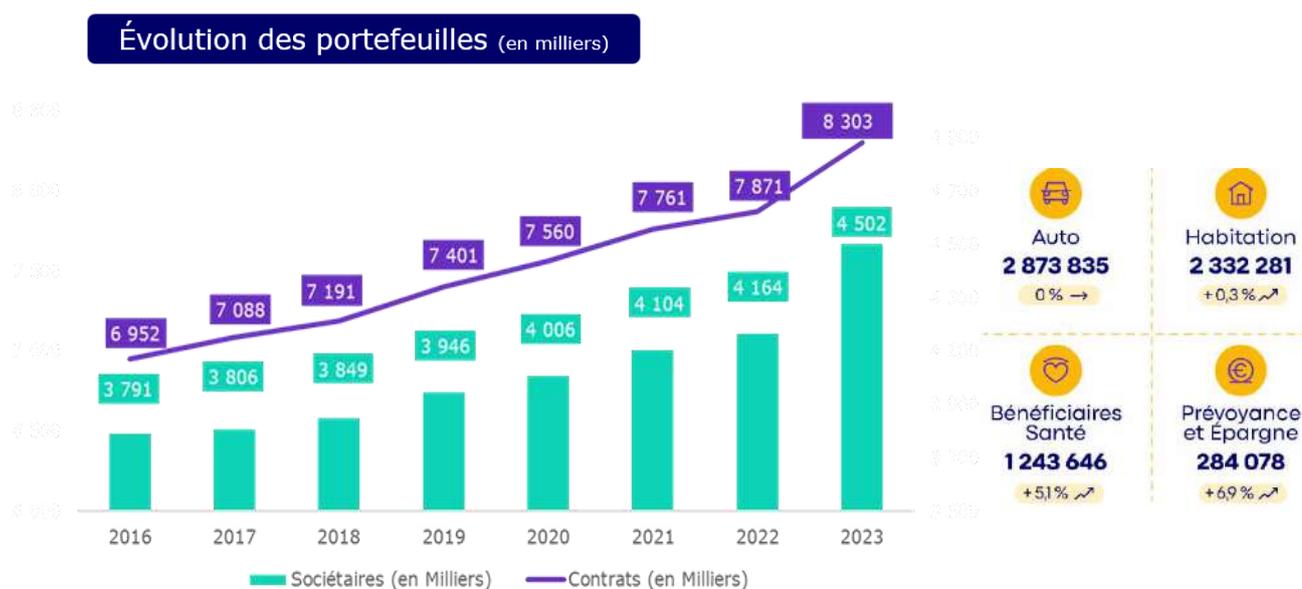
Dans un monde marqué par l'incertitude et la complexité, et dans notre entreprise en pleine transformation, conduire les projets jusqu'à la ligne d'arrivée nécessite toujours plus de maîtrise. Dans ce contexte, le Groupe Matmut a décidé la création de la Direction du Pilotage de la Transformation avec un enjeu clé : la sécurisation des projets stratégiques et majeurs.

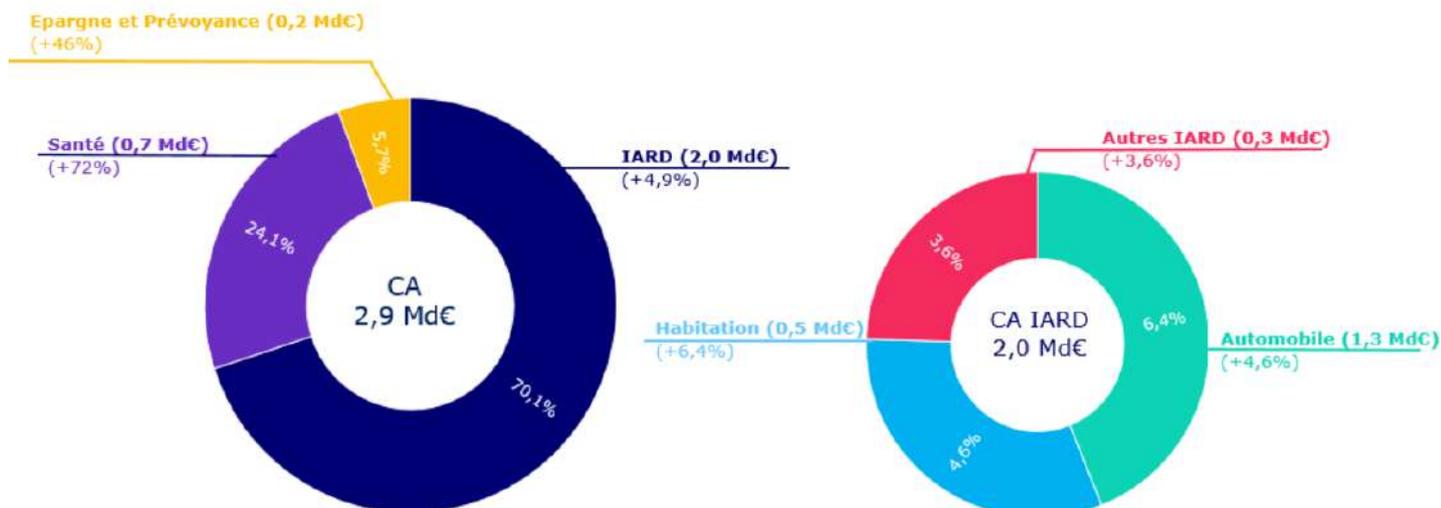
La mission de cette nouvelle direction : garantir une exécution de la transformation sereine et conforme aux attendus de coûts, qualité et délais. Le périmètre confié à cette direction concerne les chantiers stratégiques et majeurs, structurés autour des plans stratégiques « Plus de Matmut », et « Objectif Impact ». Cela représente une trentaine de projets emportant la transformation du groupe.

Concrètement, trois grandes dimensions structurent l'action de cette nouvelle direction : la planification, le suivi et le co-pilotage.

Résultats du Groupe en 2023

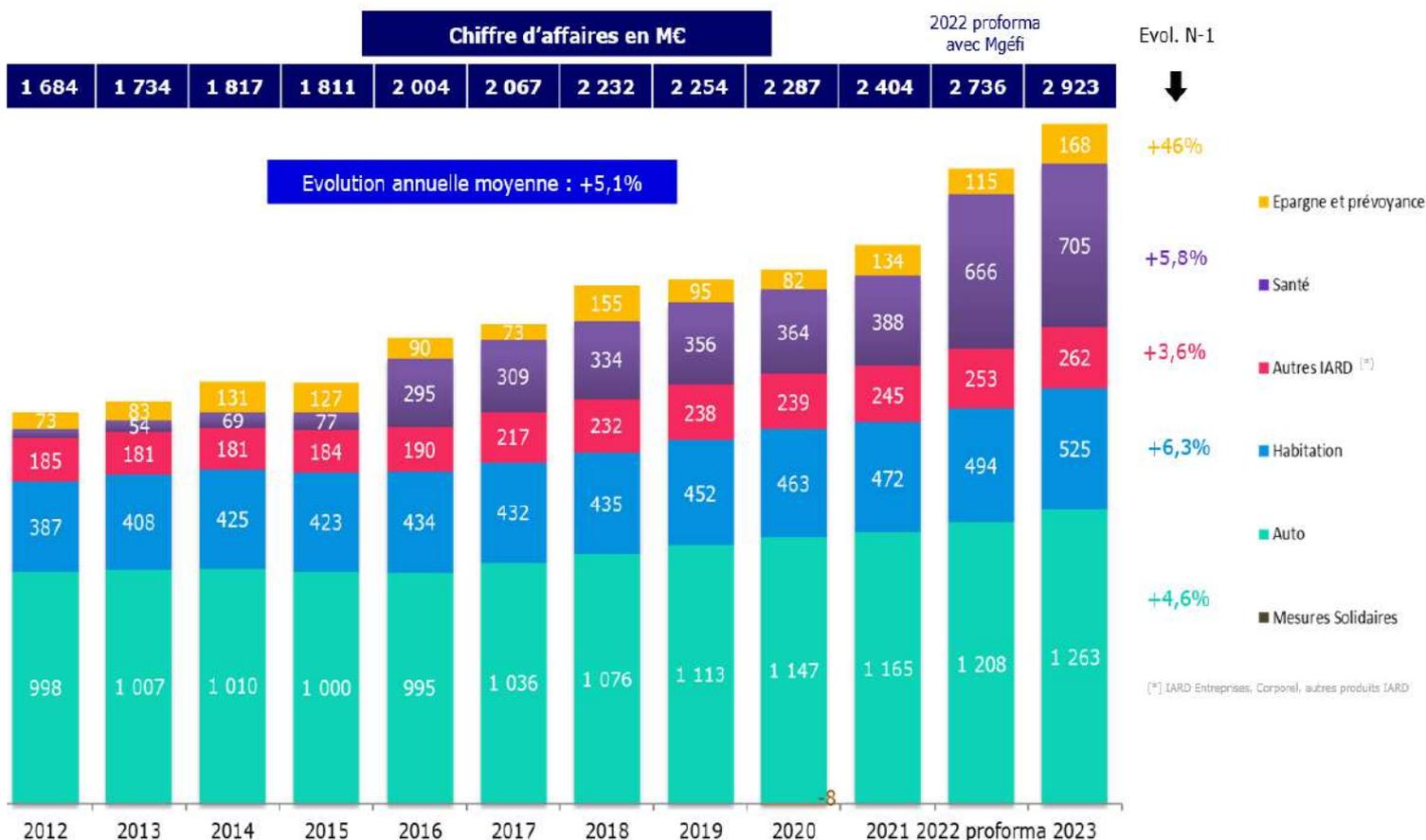
Chiffres clés





Le groupe Matmut poursuit sa diversification grâce à la progression des activités santé (renforcée grâce à l'affiliation de la Mgéfi) et l'épargne prévoyance. Son chiffre d'affaires repose majoritairement sur les principales branches IARD (automobile et habitation).

Chiffre d'affaires par produit d'assurance (cotisations acquises brutes)



Résultat net combiné

Le résultat net combiné du Groupe s'établit à 44,1 millions d'euros, en légère baisse par rapport au résultat réalisé l'exercice précédent (- 2,8 millions d'euros ou - 2,2 millions d'euros en pro forma avec Mgéfi, soit -4,7%). A contrario, le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition augmente de 6,6 millions d'euros.

| Montants en K€ | 2023 | | | TOTAL | 2022 TOTAL |
|--|-------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|
| | Assurance non-vie | Assurance vie | Autres Activités | | |
| Primes acquises | 2 763 090 | 160 089 | 0 | 2 923 179 | 2 479 198 |
| Chiffre d'affaires ou produits des autres activités | 0 | 0 | 11 711 | 11 711 | 12 193 |
| Autres produits d'exploitation | 68 840 | 1 246 | 21 327 | 91 413 | 73 653 |
| Produits financiers nets de charges | 111 927 | 28 996 | -1 523 | 139 401 | 213 644 |
| Total des produits d'exploitation | 2 943 857 | 190 331 | 31 515 | 3 165 703 | 2 778 689 |
| Charges des prestations d'assurance | 2 415 438 | 164 331 | 0 | 2 579 770 | 2 326 774 |
| Charges ou produits nets des cessions en réassurance | -57 988 | 2 892 | 0 | -55 097 | -118 274 |
| Charges des autres activités | 0 | 0 | 35 339 | 35 339 | 32 855 |
| Charges de gestion | 533 282 | 15 843 | 0 | 549 125 | 487 346 |
| Total des charges d'exploitation | 2 890 732 | 183 066 | 35 339 | 3 109 137 | 2 728 702 |
| Résultat de l'exploitation courante | 53 126 | 7 265 | -3 824 | 56 566 | 49 987 |
| Autres revenus et dépenses | | | | -12 509 | -3 103 |
| RÉSULTAT NET DU GROUPE | | | | 44 057 | 46 884 |

Les résultats de la Sgam Matmut pour 2023 se caractérisent par :

- **Une forte progression du chiffre d'affaires :** Les cotisations acquises progressent de 17,9 % par rapport à l'exercice précédent, soit une hausse de 444 millions d'euros pour atteindre 2 923,1 millions d'euros. Cette progression se concentre premièrement sur les activités de Santé du Groupe, notamment en raison de l'adhésion de la MGÉFI à la SGAM Matmut contribuant à hauteur de 255 millions d'euros et de la hausse de la contribution de la Mutuelle Ociane Matmut à hauteur de 40 millions d'euros. La progression des primes acquises est aussi portée par la forte hausse des encaissements de Matmut vie, représentant une variation d'environ 50 millions d'euros. La hausse des cotisations de Matmut de 88 millions d'euros est également notable.
- **Une charge des sinistres en hausse :** Les charges de sinistres augmentent d'environ 11 %, soit une augmentation de 253 millions d'euros. L'intégration de la MGÉFI dans le périmètre du Groupe contribue à cette évolution à hauteur de 236 millions d'euros. Hormis ce changement de périmètre les charges des sinistres restent relativement stables.
- **Un solde de réassurance positif de 55,1 millions d'euros** qui vient amortir la charge de sinistres : ce solde favorable diminue d'environ 63 millions d'euros. Il est impacté par le retrait des réassureurs en 2023 et s'explique principalement par des rechargements sur les exercices antérieurs (notamment au titre des catastrophes naturelles intervenues en 2018 et 2022).
- **Une diminution des produits financiers nets de charges :** Les produits financiers nets diminuent d'environ 74,2 millions d'euros pour atteindre cette année 139,4 millions d'euros. Cette baisse est principalement expliquée par des produits financiers nets exceptionnellement élevés en 2022. Pour rappel, en 2022, il a été constaté une plus-value sur la cession des titres OFI pour 48,2 millions d'euros et des plus-values réalisées sur la poche actions pour 22,3 millions d'euros.
- **Une charge d'impôts sur les résultats en hausse :** Les impôts sur les résultats augmentent de 7,7 millions d'euros pour atteindre 8,5 millions d'euros cette année. La contribution de la charge d'impôts de la MGÉFI à cette variation s'élève à 0,7 million d'euros (dont 1,3 million d'euros d'impôts exigibles). Cette évolution est expliquée par une charge d'impôts due en social augmentant de 5,1 millions d'euros et une charge d'impôts différés augmentant de 2,6 millions d'euros.
- **Une légère hausse de la quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence :** La quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence progresse d'environ 3,4 millions d'euros pour atteindre 4,5 millions d'euros. Les quotes-parts des résultats d'Inter Mutuelles Assistance et de Cardif IARD augmentent respectivement de 4,4 et 2,2 millions d'euros. La cession des titres OFI Holding diminue la quote-part globale des entreprises mises en équivalence de 3,1 millions d'euros.
- **Une légère diminution des intérêts minoritaires sur le résultat :** Le résultat social d'IME évolue favorablement de 9.1 millions d'euros, déficit de 2.6 millions d'euros en 2022 contre un bénéfice de 6.5 millions d'euros en 2023. La contribution des minoritaires (40%) à retrancher du résultat groupe s'élève

donc à 2 millions d'euros en 2023 contre - 0.8 million d'euros en 2022. Le différentiel de 2.8 millions d'euros qui impacte négativement le résultat groupe, explique essentiellement la variation observée de 2.7 millions d'euros des Intérêts minoritaires sur le résultat.

Contrôle de la Sgam Matmut

La Sgam Matmut est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest - 75436 PARIS CEDEX 09.

Noms et coordonnées des auditeurs externes

| NOM | ADRESSE |
|-------------|--|
| SEC BURETTE | 9 Rue Malatiré, 76000 Rouen |
| MAZARS | 61 rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie |

A2 – Résultats de souscription

Résultat des principales activités

Les résultats présentés ci-après sont ceux des activités « IARD » et « Santé ». Elles représentent 81,5% du chiffre d'affaires et constituent en cela les lignes d'activité importantes de la SGAM Matmut.

| Montants en K€ | | IARD | Santé | Sous-total |
|-------------------------|---|--------|-------|------------|
| Résultat technique 2023 | - | 25 048 | 8 658 | - 16 391 |
| Résultat technique 2022 | - | 69 260 | 9 445 | - 59 815 |
| Écart 2023-2022 | | 44 212 | - 787 | 43 424 |

Le résultat technique, bien que toujours négatif, évolue favorablement par rapport à 2022 (+43,4M€).

Globalement, 2023 est marquée par une diminution significative de la sinistralité IARD, du fait de :

- La survenance d'événements climatiques exceptionnels (grêle, incendie) et de catastrophes naturelles (sécheresse) moins significatifs qu'en 2022 mais qui reste tout de même à des niveaux élevés,
- Une inflation moins marquée qu'en 2022 (impact sur le coût moyen des sinistres),
- L'occurrence de sinistres « tardifs » au titre des survenances antérieures.

Enfin, en assurance Santé, la diminution du résultat technique est en partie réduite par l'intégration de la Mutuelle Générale de l'économie, des finances et de l'industrie à la SGAM Matmut à partir de l'année 2023.

Résultat pour l'ensemble des activités

| Montants en K€ | 2023 | 2022 | Variation 2023 2022 | |
|--|---------------|---------------|---------------------|------------|
| Cotisations acquises | 2 923 179 | 2 479 198 | 443 981 | 18% |
| Autres produits d'exploitation y/c financiers | 242 525 | 299 491 | - 56 967 | -19% |
| Charges des prestations d'assurance | -2 579 770 | - 2 326 774 | - 252 995 | 11% |
| Charges ou produits nets des cessions en réassurance | 55 097 | 118 274 | - 63 177 | NS |
| Autres charges | - 584 464 | - 520 201 | - 64 263 | 12% |
| RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE | 56 566 | 49 987 | 6 579 | 13% |

Le résultat d'exploitation de la SGAM Matmut augmente par rapport à 2022 (+13%).

Les principaux facteurs d'évolution du résultat de l'exploitation courante sont :

- Une progression des cotisations acquises de par l'intégration de la Mutuelle Générale de l'économie, des finances et de l'industrie à la SGAM Matmut au 1^{er} janvier 2023, et de la stratégie de revalorisation tarifaire,

- Une sinistralité Habitation en baisse par rapport à l’an passé avec la survenance d’évènements climatiques exceptionnels et de catastrophes naturelles (sécheresse) moins significative qu’en 2022,
- Une sinistralité Automobile en baisse par rapport à l’an passé avec, malgré une inflation toujours élevée (impact sur le coût moyen des sinistres), une sinistralité climatique plus faible qu’en 2022 ainsi que plusieurs dégagements sur antérieurs sur le périmètre de la responsabilité civile corporelle,
- Une diminution du solde de réassurance, avec la mise en jeu des traités climatiques et de catastrophe naturelle dans une moindre mesure comparée à 2022,
- Un résultat financier en baisse.

A3 – Résultats des investissements

Le résultat financier s’établit à 139 millions d’euros, en baisse d’environ 34.7% par rapport à celui de l’exercice précédent et en lien principalement avec la réalisation de plus-values sur 2022 avec notamment la cession d’une participation, la cession de fonds et d’obligations.

| en K€ | 2023 | 2022 | Variation 2023-2022 | |
|--------------------|---------|---------|---------------------|--------|
| Résultat Financier | 139 401 | 213 645 | -74 244 | -34,8% |

A4 – Résultats des autres activités

La Sgam n’exerce aucune autre activité d’assurance.

Néanmoins, son résultat net est également impacté par :

- d’autres produits et charges non techniques,
- le résultat exceptionnel,
- les impôts sur les bénéfices,
- les opérations de combinaison (QP de mise en équivalence, dotations aux amortissements).

L’évolution du résultat des autres revenus et dépenses s’analyse comme suit :

| Montant en K€ | 2023 | | 2022 | | Variation 2023 2022 | |
|--------------------------------------|------|--------|------|-------|---------------------|--------------|
| Total des autres revenus et dépenses | - | 12 509 | - | 3 103 | - | 9 406 303,1% |

A5 – Autres informations

Aucune autre information importante concernant l’activité n’est à noter.

L’ensemble des informations concernant l’activité et les résultats est présenté dans les précédents chapitres de la partie A « Activité et résultats ».

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B1 - Informations générales sur le système de gouvernance

Administration et direction de la Sgam Matmut

Régie par le Code des assurances, la Sgam Matmut est une structure dédiée et indépendante des entités opérationnelles portant les activités du groupe.

Elle est constituée afin d'organiser et de gérer la mise en œuvre des relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées de la Sgam, tels que définis dans les statuts et par des conventions d'affiliations régularisées par celles-ci.

Dans ce cadre, la Sgam Matmut, a notamment pour objectifs de :

- fixer les orientations stratégiques, y compris financières, nécessaires au développement de la Sgam qui seront appliquées par les entreprises affiliées,
- veiller à ce que les stratégies et politiques proposées par chaque entreprise affiliée s'inscrivent dans le cadre des orientations et lignes directrices que la Sgam aura définies,
- organiser la mise en œuvre des relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées de la Sgam,
- de contrôler le respect par les entreprises affiliées des orientations stratégiques et des politiques liées à la gouvernance des risques définie par la Sgam,
- mettre en place tous partenariats de développement commun, contribuer à la recherche de synergies et développer des projets de mutualisation en organisant la mise en commun d'investissements, des coûts et des moyens, ainsi que des financements y afférents,
- exercer une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée,
- d'effectuer toutes opérations notamment financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et aux objectifs ci-dessus, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une représentation proportionnelle, transparente et équilibrée des entreprises affiliées et une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée générale, composée des entreprises affiliées,
- Le Conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale,
- Le Directeur général, nommé par le Conseil d'administration.

Le conseil d'administration et le directeur général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément aux dispositions du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du conseil d'administration.

L'Assemblée générale

L'assemblée générale est compétente pour délibérer sur tout sujet qui lui est dévolu par la réglementation en vigueur et les statuts de la Sgam et en particulier sur les comptes sociaux et combinés de l'exercice écoulé, présentés par le Conseil d'administration.

Elle procède à la nomination de nouveaux membres, ratification des cooptations ou renouvellement de membres sortants du conseil d'administration, délibère sur leur éventuelle révocation, et procède à la nomination ou au renouvellement des commissaires aux comptes.

Elle est compétente pour modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, statuer sur toute décision relative à l'affiliation de toute nouvelle entreprise et approbation de la convention d'affiliation y afférente.

Le Conseil d'administration

Il est composé de 20 membres nommés par l'Assemblée générale sociétaires ou adhérents des entreprises affiliées.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société et veillent à leur mise en œuvre. Ils délibèrent annuellement sur les sujets suivants :

- les décisions stratégiques et leur suivi,

- l'analyse des principaux risques d'assurance (engagement maximum, risque de tarification, fixation des principes de réassurance, garanties à long terme, règles de provisionnement),
- les politiques écrites,
- l'identification des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance,
- l'arrêté des comptes annuels et comptes combinés,
- le suivi des résultats techniques,
- la définition et l'application des règles de contrôle interne et de gestion des risques,
- le suivi des affiliées, de leur valorisation et de la situation combinée,
- la validation des rapports narratifs (ORSA, Rapport Régulier au Contrôleur [RSR], Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière [SFCR], rapport actuariel),
- la validation du rapport de gestion.

Le Conseil d'administration se saisit également de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Il procède, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et a notamment accès aux échanges de correspondance importants avec les autorités de contrôle.

Composition du Conseil d'administration

| | Administrateurs | Mouvements intervenus en 2023 |
|---|--|--|
| | Sandra CORCOS Valérie FOURNEYRON Geneviève LEGUILLON Elvire LOUBIERE Véronique NICOLAS Pascale ANTONUCCI Bruno BEZARD Patrice BOUILHOU Gérard BOURRET Etienne CANIARD Jean-Marie CARRICANO Daniel HAVIS Lionel LE GALL Jacques MOIGNARD Christian OYARBIDE Didier RIFFAUD Bruno CARON Dominique COMBE | Les L'Assemblée Générale de la Sgam Matmut tenue le 14 décembre 2022, suite à l'affiliation de la mutuelle Mgéfi à la Sgam Matmut, a procédé à la nomination de ces deux nouveaux Administrateurs à compter du 1 ^{er} janvier 2023 : - Bruno CARON - Dominique COMBE |
| Président Christophe BOURRET | | |
| Vice-président Nicolas GOMART | | |
| | Censeurs André GEFFARD Jean-Marie DELAUNAY Luc de SEIGNEURENS | |

Le Conseil d'administration de Sgam Matmut bénéficie de l'assistance et de l'expertise de 4 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité des Nominations et Rémunérations, en charge d'examiner les propositions de nominations et les conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants des entités du groupe,
- du comité éthique et durabilité qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption de suivre les actions ou engagements du groupe en matière de Responsabilité

Sociale et Environnementale et contrôler leur cohérence avec la stratégie RSE validée en Conseil d'Administration, de s'assurer de la prise en compte des risques dits de durabilité intégrant les risques environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, de s'assurer de la bonne maîtrise de ces risques, de la matérialité de leurs impacts sur l'activité, ainsi que des contraintes et opportunités associées.

Leurs membres, pouvoirs, et fréquence de convocation sont formalisés dans la politique de gouvernance générale.

Le Directeur général

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le respect des décisions prises par le Conseil d'administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Le Directeur général s'appuie sur un comité de direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la société. Le comité exécutif (COMEX) se compose de 12 membres (Directeur général, Directeur général délégué et Directeurs) et se réunit tous les 15 jours.

Le Directeur général informe les membres du comité des décisions prises en Conseil d'administration afin qu'elles soient mises en œuvre et chaque direction évoque les sujets d'actualité ainsi que l'évolution des projets en cours.

Le Directeur général s'appuie également sur les comités opérationnels spécialisés du Groupe (CPE, CRCI, CTOP, comité financier et comité CSRD) présentés ci-après (partie B.3). Les membres, pouvoirs, et fréquence de convocation de ces comités sont formalisés dans la politique de gouvernance générale.

Les dirigeants effectifs

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la Sgam Matmut dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Trois dirigeants effectifs ont été nommés pour Sgam Matmut : Nicolas Gomart (directeur général), Thierry Masson (directeur général délégué de Matmut Sam) et Stéphane Muller (directeur en charge de l'Assurance IARD).

Les fonctions clés

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, la Sgam Matmut a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général :

- Fonction de gestion des risques : Virginie Le Mée,
- Fonction actuarielle : Gérald Chauveau,
- Fonction de vérification de la conformité : François Fleury,
- Fonction d'audit interne : Emmanuel Ruffin.

Les entreprises affiliées à la Sgam sont également dotées de 4 fonctions clés. Pour certaines d'entre elles, il a été décidé de procéder à une unicité des Responsables des Fonctions Clés avec ceux de la Sgam Matmut.

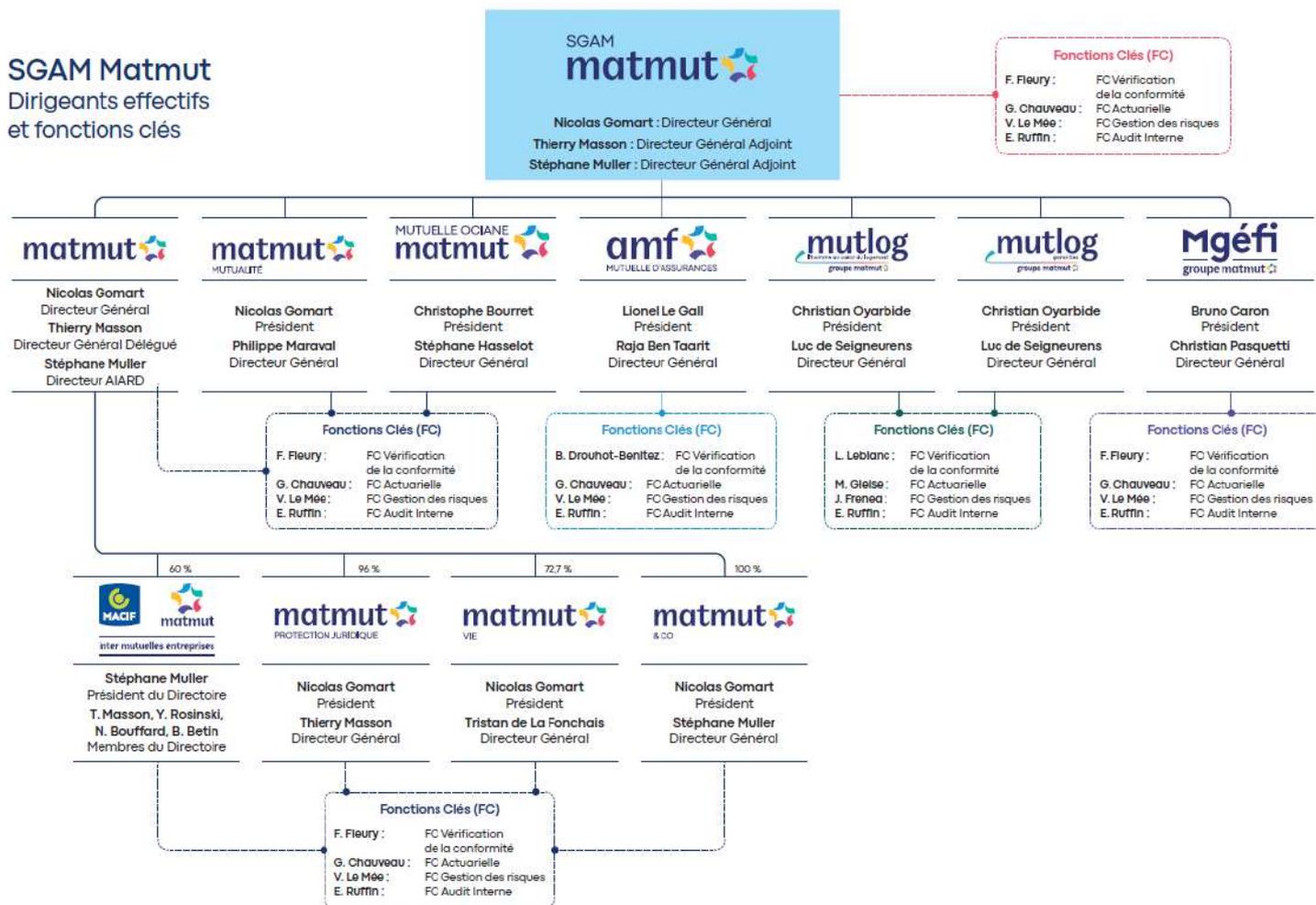
Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.4 pour la fonction de gestion des risques, § B.5 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.6 pour la fonction d'audit interne et § B.7 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au Conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit une fois par an les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique (PCPP) réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

SGAM Matmut Dirigeants effectifs et fonctions clés



Changement important du système de gouvernance survenu au cours de l'exercice

- Conseil d'administration

Madame Dominique Combe et Monsieur Bruno Caron ont été nommés administrateurs à compter du 1^{er} janvier 2023.

- Responsables de Fonctions clés

Monsieur Emmanuel Ruffin a été nommé Responsable de la Fonction Clé Audit interne à compter du 1^{er} janvier 2023.

Madame Virginie Le Mée a été nommée Responsable de Fonction Clé Gestion des risques à compter du 17 octobre 2023, en remplacement de Madame Marie Schallier.

Droits et pratiques relatifs à la rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de Sgam Matmut

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires et adhérents des entreprises affiliées de la Sgam Matmut.

Les dirigeants

Les dirigeants de la Sgam Matmut bénéficient d'une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement. Ces objectifs intègrent également des critères de développement durable, conformément aux engagements de la Sgam Matmut en matière de durabilité.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée, et préservent les intérêts et résultats à long terme de l'entreprise.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les administrateurs

Les administrateurs perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs, les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

| Compétences | |
|--------------------------|--|
| Collective | Individuelle |
| Conseil d'administration | Dirigeants effectifs |
| Marché de l'assurance | Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques |
| Marché financier | Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières |
| Stratégie du groupe | Fonctions clés |
| Modèle économique | Compétences communes à toutes les fonctions clés : Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée |
| Système de gouvernance | Gestion des risques : Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger |
| Gestion des risques | Actuariat : Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité |
| | Conformité : Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité |
| | Audit interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts. |

Évaluation des compétences

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

Évaluation de l'honorabilité

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer

de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

Évaluation de la disponibilité

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés, disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, sera réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

B3 - Système de gestion des risques

Organisation et fonctionnement du système de gestion des risques

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, la Sgam Matmut a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires. L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que le groupe est prêt à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur deux comités spécialisés créés au niveau de la Sgam Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** identifie, examine et évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de ses entreprises affiliées et filiales. A ce titre, il effectue chaque année la revue de la cartographie des risques majeurs, examine les politiques écrites, les procédures d'identification, de gestion et de suivi des risques et les rapports prudentiels soumis pour approbation au conseil d'administration. Il veille aux activités de contrôle interne du Groupe et s'assure de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctives et plans d'action.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe, la stratégie des placements financiers et veille au respect des orientations prises par le Groupe en matière de finance durable. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.
- **Le Comité Ethique et Durabilité** veille à la mise en œuvre des exigences réglementaires relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption et traite les signalements reçus dans le cadre de la procédure d'alerte. Il suit les actions ou engagements du groupe en matière sociétale ou environnementale et s'assure de leur cohérence avec la stratégie RSE validée par le conseil d'administration.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**
Ce comité examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos avec les objectifs fixés.
Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.
- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**
Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et à la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs des entreprises solos ainsi que les responsables de fonctions clés.
- **Le Comité CSR**
Ce comité a pour mission :
 - de partager la connaissance des exigences réglementaires en matière de durabilité,
 - d'organiser la mise en œuvre et le suivi des travaux de mise en conformité nécessaires,
 - d'informer les participants des travaux engagés par le Groupe, répondant aux enjeux RSE et impactant son activité et celle des entités solos.

- **Le Comité financier**
Ce comité définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique d'investissement, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et green-fin).
- **Le Comité Technique Offre et Produits (CTOP)**
Ce comité examine les projets de création et d'évolution de l'offre produits et services de la Sgam Matmut et, pour chacun d'eux, les propositions en matière de positionnement et de politique tarifaire, ainsi que le suivi des impacts sur la société des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles. Il instruit et suit les dossiers de partenariat relevant de son périmètre.

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

Animation du système de gestion des risques

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels la Sgam Matmut peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de Sgam Matmut.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris sur les risques émergents, les risques en matière de durabilité et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- les travaux relatifs aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général,
- la cartographie des risques majeurs qui décrit tous les risques auxquels est exposé le groupe ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

Les reportings

Des reportings quantitatifs et qualitatifs sont produits pour suivre et informer les instances décisionnelles sur les niveaux de risques identifiés par domaine et les éléments de maîtrise associés. Ils participent à la prise de décision éclairée de l'entreprise.

Au-delà des indicateurs de mesure des risques métiers propres à chaque domaine, sont notamment utilisés les

reportings suivants :

- ORSA,
- Cartographie des risques majeurs,
- Cartographie des risques opérationnels et plans d'actions associés,
- Reportings Risques et Incidents.
- Rapport Lec 29.

B4 - Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Description de la manière dont les évaluations internes des risques et de la solvabilité sont intégrées au processus de gestion et de prise de décision

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Sgam Matmut utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité (BGS),
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de la Sgam lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

Description de la manière dont les évaluations internes des risques et de la solvabilité sont réalisées, documentées et analysées en interne : permanence du processus ORSA

La Sgam Matmut appréhende l'ORSA comme un cadre structurant au service de l'entreprise facilitant à travers l'ensemble des dispositifs, méthodologies, moyens et débats qu'elle organise, la gouvernance des risques et leur prise en compte dans le processus de pilotage économique. Elle s'inscrit dans une démarche Groupe.

Processus ORSA régulier

Chaque année, le responsable de la fonction de gestion des risques supervise la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le Conseil d'administration.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

La Phase 1 a notamment pour objectif de procéder à des analyses rétrospectives et d'anticiper les impacts de nouvelles tendances et évolutions d'hypothèses techniques ou économiques depuis le dernier ORSA, grâce notamment à :

- ✓ la réalisation de mesures de sensibilité ponctuelles,
- ✓ des comparaisons des résultats de l'exercice N 1 avec les indicateurs prévisionnels N-1 de l'ORSA (backtesting).

Au cours de **la Phase 2**, des réflexions sont menées autour des scénarios envisageables. Le Groupe de Perspectives Economiques coordonne les consultations et échanges internes permettant de formaliser de manière collégiale une proposition de scénarios central, alternatif et de stress techniques, financiers, opérationnels ou combinés, avec un descriptif détaillé des principes de chaque scénario et des hypothèses sous-jacentes.

Les résultats de ces premières réflexions sont restitués en Comité de Pilotage Economique autour de la définition

:

- des deux scénarios, construits sur des hypothèses de souscription, sinistralité, provisionnement, réassurance, économiques et financières :
 - Le scénario central, correspondant aux objectifs de développement et de performance du plan stratégique d'affaires de SGAM Matmut
 - Le scénario alternatif, fondé sur des hypothèses différenciées par un contexte généralement moins favorable qui peut contraindre à des actions de gestion défensives.

Ces deux scénarios permettent de matérialiser, en norme prudentielle, une « aire des possibles » de trajectoire des indicateurs stratégiques de pilotage, traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique.

- des scénarios de stress, élaborés notamment à partir de :
 - la contribution de diverses parties prenantes internes à Matmut et à ses entités affiliées,
 - la cartographie des risques majeurs,
 - une veille externe – par exemple des scénarios imposés par l'autorité de contrôle ou des scénarios envisagés par des pairs qui présentent un profil de risque similaire.

La Phase 3 porte sur les évaluations et analyse des 3 composantes de l'ORSA (BGS, respect permanent des obligations de solvabilité et mesure de la déviation du profil de risque du groupe par rapport à l'utilisation de la formule standard). Les résultats des projections des scénarios central, alternatif et scénarios de stress sont confrontés au capital limite, défini dans la politique de gestion des risques.

L'évaluation du besoin global de solvabilité couvre tous les risques significatifs auxquels la Sgam est exposée, dont les risques de durabilité. L'intégration de ces risques aux risques quantifiables dans la formule standard se mesurent spécialement au travers de :

- ✓ L'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements climatiques (inondations, sécheresse, grêle, ...), et leurs impacts sur les biens et les personnes, qui sont mesurés dans les sous modules « Risque catastrophe » de chacun des modules de souscription Non-vie, Vie et Santé de la formule standard ; De même, les risques issus des troubles sociaux (insurrection, émeutes, mouvements de grève sont mesurés dans ces sous-modules,
- ✓ les risques sociaux relatifs aux conditions et à l'organisation du travail et les risques de non-conformité à la réglementation en matière ESG, qui sont intégrés au module opérationnel.

Parallèlement, les risques de durabilité non quantifiables sont pris en compte dans le BGS par des éléments de maîtrise : analyse double matérialité, stratégie de décarbonation, comitologie associée au risque de durabilité...

En cas d'incohérence entre les évaluations prospectives et les orientations stratégiques, les résultats permettent de calibrer des alternatives possibles, actions correctives envisageables ou management actions qui sont construites sur la base d'une démarche collaborative avec les référents métiers. Les simulations ORSA présentées en CPE pour validation intègrent ces actions correctrices.

Au cours de **la phase 4** est rédigé le rapport qui présente notamment :

- le Profil de risque et le système de gestion des risques,
- les scénarios retenus,
- les résultats des projections et l'analyse de la solvabilité.

Processus ORSA ponctuel

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle et significative du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

Informations sur les filiales incluses dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité – Article 246, paragraphe 4, alinéa 3 de la directive 2009/13/CE

Comme autorisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le rapport ORSA 2023 est un rapport unique pour le Groupe Matmut et dix des entités solos qui le composent : Matmut Mutualité – Ociane Matmut – AMF Mutuelle – Mutlog – Mutlog Garanties – Matmut Sam – Matmut Protection Juridique – Matmut Vie – Matmut & Co et Mgéfi.

Inter Mutuelles Entreprises fait l'objet d'un rapport ORSA distinct.

Le rapport ORSA présente dans une démarche prospective la situation du groupe et des entités solos en termes de solvabilité et de gestion du capital. L'évaluation groupe est construite à partir des évaluations individuelles des entités solos dans une démarche d'agrégation-consolidation.

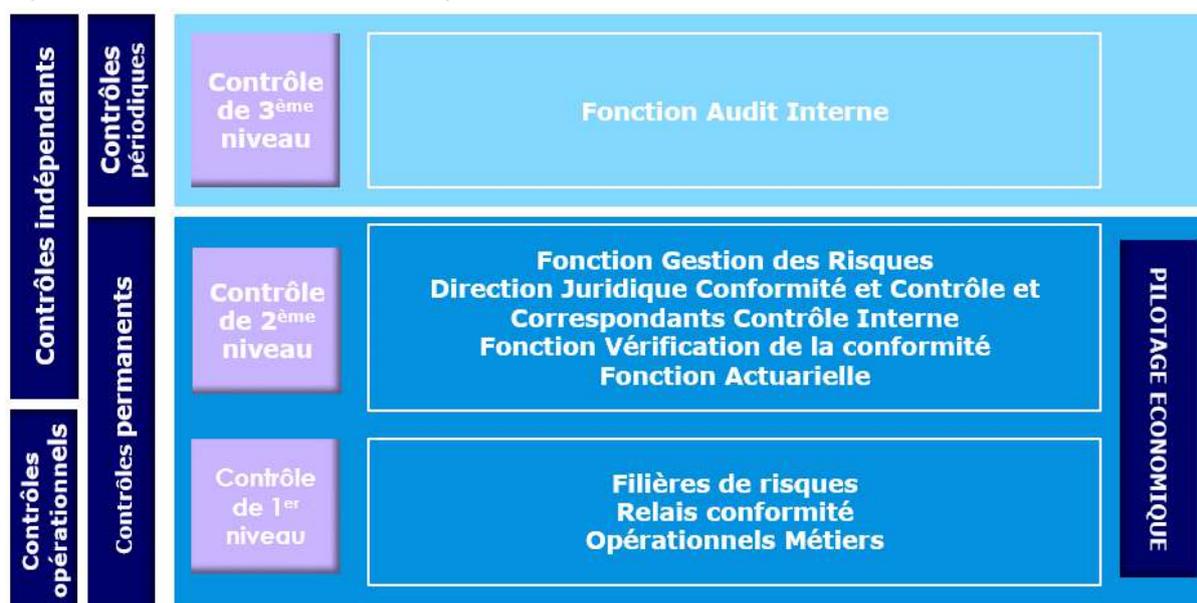
B5 - Système de contrôle interne

Procédures clés du système de contrôle interne mis en place au sein de la Sgam Matmut

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,

- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de la Sgam Matmut par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution. Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :
 - o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
 - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.6.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

Fonction de vérification de la conformité

Description de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière,
- Durabilité.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale du groupe.

Animation de la fonction vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur juridique, conformité et contrôle du Groupe.

Pour veiller à la vérification de la conformité, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation aux programmes de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B6 - Fonction d'audit interne

Description de la fonction d'audit interne

La fonction « audit interne » est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la Sgam Matmut et des entités qui constituent celle-ci.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu'aux politiques, directives et stratégies en place,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité desdites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

Animation de la fonction audit interne

La fonction « audit interne » est incarnée par le directeur responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques qui tient compte des propositions des différents dirigeants et responsables visés ci-dessus, ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Ce plan est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes de la SGAM Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction « audit interne » est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du directeur de l'audit interne, au directeur général de la SGAM Matmut, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes de cette même SGAM,
- l'absence de toute fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, par ailleurs astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigation étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la constituent.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut de toute remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA),
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- des règles d'affectation des auditeurs sur chaque mission, et ce de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut, de l'état d'avancement et des conclusions des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations. Ces sujets donnent lieu également à des échanges avec les dirigeants de la Sgam Matmut, pour les aspects qui les concernent.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction « audit interne » sont formalisés dans une politique et une charte dédiées.

B7 - Fonction actuarielle

Description de la fonction actuarielle

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

Animation de la fonction actuarielle

La fonction actuarielle est incarnée par le Directeur responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

B8 - Sous-traitance

Le Groupe confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

Politique de sous-traitance

L'externalisation de ces activités expose la Sgam Matmut à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, la Sgam Matmut a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- suivi et contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) et au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en deux catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants.

Sous-traitance des activités ou fonctions opérationnelles importants ou critiques

Les activités importantes ou critiques que la Sgam Matmut externalise sont listées ci-dessous :

| Types d'activités externalisées | Ressort territorial | |
|---------------------------------|-----------------------------------|---------|
| Assurance | Gestion de l'assistance | France |
| | Gestion des sinistres | France |
| | Souscription/Gestion des contrats | France |
| | Délégation tiers payant | France |
| Financier | Gestion d'actifs financiers | France |
| SI | Échange de données informatisées | France |
| | Gestion de la relation client | France |
| | Maintenance matériel / logiciel | France |
| | Sélection médicale | Espagne |
| | Tarifcation | Israël |
| | Développement informatique | France |
| | Contrôle GDA/PPE | France |
| Logistique | Archivage de dossiers de gestion | France |
| | Gestion de courriers | France |

La Sgam n'externalise aucune fonction clé.

B9 - Evaluation du système de gouvernance

Le système de gouvernance de Sgam Matmut, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

B10 - Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels la SGAM Matmut est exposée sont gérés et suivis dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que le groupe accepte de prendre pour mener à bien sa stratégie tout en préservant sa solvabilité et sa solidité financière.

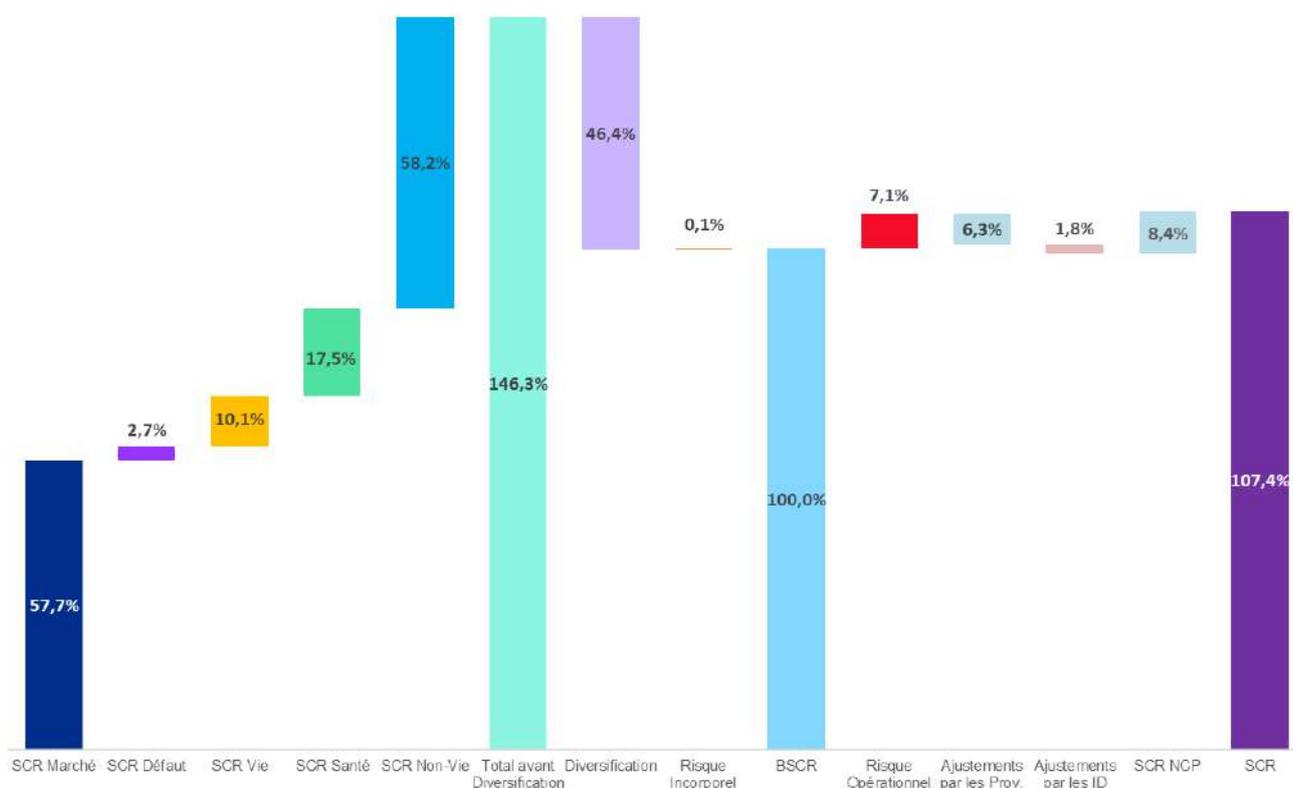
Ses activités décrites à la partie A « Activités et résultats » l'exposent à des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification et le provisionnement des engagements pris.

La présente partie se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (capital de solvabilité requis) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par la SGAM Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés à la partie E « Gestion du Capital ».

La SGAM Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule réglementaire standard.

SCR SGAM Matmut au 31.12.2023 - Contributions par sous-module



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription**, qui représente 85,8% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (58,2%). Il porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.
- **Le risque de marché**, qui représente 57,7% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le risque action porte le poids le plus significatif (24,7%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs suivi de près par le risque spread (22,4%).

Le risque de contrepartie est mineur (2,7%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

C1- Risque de souscription

Exposition au risque de souscription

Du fait des activités des différentes entités constituantes de la SGAM Matmut, le risque de souscription est essentiellement un risque de souscription « non-vie ». Il comporte un risque de souscription « santé » et, plus accessoirement, un risque de souscription « vie ».

Composition du risque de souscription

Le risque de souscription est segmenté en 3 sous-modules (activités non-vie, santé et vie).

► Risque de souscription Non-Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription du fait de l'orientation de l'activité principalement sur les LoB de Responsabilité Civile (« Responsabilité générale » et « Responsabilité auto ») et Dommages (« Autres auto », « Incendie et autres dommages aux biens »).

Il représente environ 68% du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription non-vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

► Risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des contrats santé (Mutuelle Ociane Matmut et Mutuelle Générale de l'économie, des finances et de l'industrie), des garanties Incapacité et Invalidité des contrats emprunteurs (Mutlog Garanties), des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD ainsi que les garanties des contrats Assurance de Personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 20% du total de ces 3 sous modules de risque.

Comme pour le risque non-vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

► Risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux contrats d'assurance sur la vie (Matmut Vie et Mutlog).

Il représente environ 12% du total de ces 3 sous modules de risques.

Démarche de durabilité

La SGAM Matmut s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par type de bien, par zone géographique. Les budgets, les provisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques, notamment le risque climatique, et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs qu'il s'est fixés.

Concentration du risque de souscription

Les activités assurantielles principales des entités affiliées de la SGAM Matmut consistent en la souscription de risques d'assurance non-vie et de risques d'assurance vie ce qui lui permet d'apporter une offre complète de protection des personnes et de leurs biens et de bénéficier des effets de diversification associés.

La concentration du risque de souscription est limitée de par la diversification des risques assurés et de par la clientèle de la SGAM Matmut. Sur le segment IARD des particuliers, tant au niveau des primes, que des sinistres

et des capitaux sur risques, aucun engagement ne représente plus d'1% de la totalité des expositions.

En conséquence, compte tenu de la diversification du portefeuille de la SGAM Matmut (principalement sur des risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Réduction du risque de souscription

Les risques de souscription non-vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les risques de sinistralité les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

La maîtrise des risques sur le portefeuille non-vie s'appuie sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

En conclusion, en ayant recours à la souscription de divers traités de réassurance destinés à transférer vers des réassureurs, tout ou partie de la charge générée par cette sinistralité atypique, la SGAM Matmut protège son bilan de la survenance de sinistres qui, d'intensité et de fréquence anormales, seraient de nature à mettre en péril la qualité de ses résultats techniques.

Sensibilité du risque de souscription

Chaque année, dans le cadre de l'ORSA, chaque entité de la SGAM Matmut établit plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur les activités d'assurances que sur les actifs (pour ces derniers, les hypothèses sont communes à toutes les entités).

La solvabilité de la SGAM Matmut est calculée selon la méthode « déduction-agrégation » prévue par la réglementation prudentielle. Le SCR est obtenu en sommant les sous-modules de risques des différentes entités puis en les agrégeant compte tenu des coefficients de corrélations de la formule standard.

Concernant les hypothèses de souscription, un stress « technique » a été réalisé et consolidé au niveau de la SGAM Matmut. Celui-ci inclut, sur la partie IARD, des chocs annuels et pluriannuels cumulatifs (événements climatiques et catastrophes naturels majeurs, dérive de sinistralité...) de période de retour très élevées. Sur les autres entités, des chocs techniques propres à chaque périmètre sont également appliqués (dérives de sinistralités, baisses de production...).

Pour ce scénario, par rapport au scénario de référence et malgré les chocs très significatifs et cumulatifs appliqués, le SCR de souscription montre une variabilité faible à modérée (inférieure ou égale 10 %).

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2023 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 189% serait porté à 309% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 96% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste proche du seuil réglementaire des 100%.

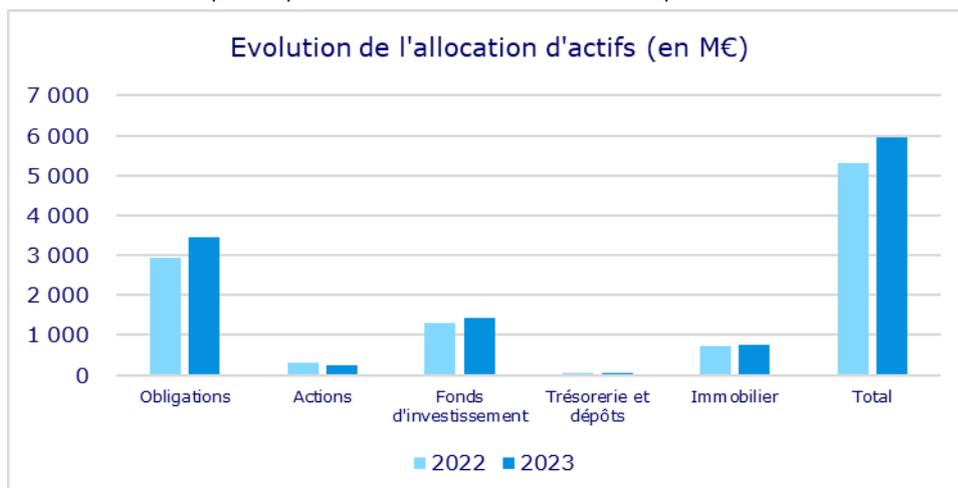
C2 – Risque de marché

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

Exposition au risque de marché

Le total des actifs, en valeur économique, représente 6 001 millions d'euros contre 5 327 millions d'euros en 2022. Cette hausse s'explique par l'entrée de Mgéfi et le renforcement de la poche taux et d'autre part, par l'évolution des marchés sur la période avec une baisse des taux et une hausse des marchés actions.

La structure de risque du portefeuille d'investissement est représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversification obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille de la Sgam est « A » pour une maturité moyenne de 10 ans.

La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

✓ ESG

SGAM Matmut met en place une approche portant sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). L'objectif de cette démarche est d'améliorer la qualité du portefeuille d'actifs, au regard de ces trois enjeux, tout en conservant sa performance sur le long terme.

SGAM Matmut s'appuie essentiellement sur la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) mise en place par le groupe OFI Invest qui gère environ 75 % de ses actifs au 31 décembre 2023.

Cette politique repose sur une liste d'enjeux génériques répartis en onze grandes thématiques déclinant les thèmes ESG et climatiques. La méthodologie d'analyse se fonde sur une approche sectorielle mettant l'accent sur les enjeux significatifs de chaque émetteur au regard de son activité et pouvant avoir un impact immédiat (ou différé) sur sa valeur. Sur cette base, chaque critère est pondéré afin d'obtenir l'évaluation globale de l'émetteur : sa note ESG.

À cette première évaluation, s'ajoutent d'éventuels malus, en cas de controverses non encore intégrées dans la notation des enjeux clés et bonus.

L'analyse des controverses ESG est réalisée au regard des principales conventions internationales, telles que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Une attention particulière est portée à l'engagement actionnarial des entreprises détenues en portefeuille via la formalisation d'une politique de vote et d'engagement dont l'objectif est de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Concernant le changement climatique et plus précisément les risques de transition, OFI communique une analyse carbone des émetteurs et du portefeuille plus globalement, avec, d'une part, les émissions financées et d'autre part, l'intensité carbone du portefeuille.

En complément du suivi de ces émissions de gaz à effet de serre, SGAM Matmut applique, sur la totalité de ses actifs gérés, l'ensemble des politiques d'exclusion mises en place par OFI Invest, qui concernent les exclusions sectorielles du charbon, tabac, armes non conventionnelles, le Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels, huile de palme et produits chimiques dangereux.

Composition du risque de marché

L'allocation d'actif actuelle représente un SCR de marché de 736 millions d'euros au 31 décembre 2023 et est composée principalement de SCR action, spread et immobilier.

Concentration du risque de marché

En cohérence avec sa politique prudente d'allocation et de gestion de son portefeuille d'actifs financiers, la Sgam Matmut n'a pas identifié de concentration particulière des risques de marché.

Atténuation du risque de marché

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

La Sgam Matmut n'a pas recours à des techniques d'atténuation du risque de marché.

Sensibilité du risque au marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour la Sgam comme toute entité affiliée à Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité du groupe et des entités solos à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C3 – Risque de crédit

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels la SGAM Matmut est exposé sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Exposition au risque de crédit

La Sgam Matmut est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation.

Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture des différents engagements pris par les entités constituantes du Groupe et des avoirs en banque.

Le risque de contrepartie est peu significatif.

Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

Concentration du risque de crédit

Compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles. La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement maximale fixée à 20% de chaque programme sauf cas particulier.

Réduction du risque de crédit

La politique de réassurance prévoit des règles de sélection et de diversification des réassureurs.

Ces règles internes visent à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- le recours à des réassureurs présents dans la liste de sécurité de son courtier de réassurance,
- une notation des réassureurs a minima égale à A- chez au moins une des 3 agences de notation : S&P, AM Best, Fitch,
- une veille tout au long de l'année sur la solidité financière des réassureurs ;
- une clause de résiliation anticipée incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating du réassureur, sauf dérogations dûment validées,
- une clause d'appel au comptant, également incluse dans les traités, qui permet, préalablement à son propre règlement, de demander au réassureur, la fraction du paiement à la charge de ce dernier,
- la garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantissements de comptes titres chez un dépositaire.

Sensibilité du risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Sgam Matmut, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

C4 – Risque de liquidité

L'exposition au risque de liquidité se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du pilotage du risque mensuel.

Bénéfices attendus sur les primes futures

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures correspondent à la somme des montants calculés pour chacune des entités de la SGAM Matmut, dans la mesure où aucune opération intra Groupe n'est à noter concernant les primes retenues pour ce calcul.

Au titre de l'exercice 2023, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 133,8 millions d'euros.

Le calcul correspond à l'évaluation du résultat qui devrait être généré par les primes futures et d'un ratio de résultat. Le montant des bénéfices attendus correspond à la somme des résultats positifs constatés ; il n'y a pas de compensation avec les montants négatifs pouvant être constatés sur certaines LoB.

C5 – Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire ;
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes ;
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 6,6% du SCR (ou 7,1 % du BSCR ou 4,6% du SCR hors diversification interne et absorption des impôts différés).

Réduction du risque opérationnel

Pour maîtriser ses risques opérationnels, le Groupe s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- la mise en place et l'application de politiques dédiées : politique de contrôle interne, de conformité, de gouvernance et de gestion des risques du SI, de gestion de crise et de continuité d'activité, de qualité des données,
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),

Le dispositif de gestion des incidents en place au sein du Groupe consiste à identifier, collecter, analyser les incidents opérationnels afin de compléter le référentiel des risques opérationnels et d'objectiver l'évaluation et le suivi de ces risques.

La collecte des incidents et le suivi des plans d'actions concourent à l'amélioration continue des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel.

- un plan de continuité d'activité, un dispositif de gestion de crise et un plan de secours informatique,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

C6 – Autres risques importants

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut. Cette dernière revêt une dimension groupe, en ce sens elle est coordonnée avec les cartographies de risques Top Down des entités affiliées. Elle fait l'objet d'une revue annuelle et d'une présentation au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Outre qu'elle constitue un outil de la gestion des risques, la cartographie des risques majeurs participe :

- à la définition du plan stratégique du Groupe,
- à la description de son profil de risques,
- et à la définition des scénarios de stress de l'ORSA.

Parmi les 22 risques retenus (la plupart d'entre eux ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risques de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4 « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel »), les risques « stratégiques » sont :

- ✓ Liés au développement
 - Risques de mauvais choix de développement – Business model,
 - Risque de rupture ou d'échec d'un partenariat majeur existant,
 - Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relève.
- ✓ Liés à l'environnement
 - Risque de réputation,
 - Risques environnementaux,
 - Risque d'environnement économique dégradé.

Risques de mauvais choix de développement – Business model

Le Groupe Matmut, comme toute entreprise, développe ses activités dans un environnement économique, technologique, réglementaire, sociétal ... complexe et en mutation constante, nécessitant des adaptations permanentes de son business model.

Dans ce contexte, il est exposé à des risques de choix inadaptés de son modèle économique, d'absence ou de défaillance dans sa mise en œuvre, et au risque inhérent à l'intégration du risque de transition associé au risque de durabilité et au risque réglementaire dans sa stratégie.

Pour les entités qui opèrent sur le marché de l'assurance auto et habitation principalement, la modification des comportements et habitudes des consommateurs en lien avec le dérèglement climatique (développement du co-voiturage, de l'éco-partage, de l'utilisation des transports en commun, choix de la ruralité,...), les évolutions réglementaires (interdiction de la vente des véhicules thermiques et de la location de certains logements, développement des zones ZFE, économie circulaire sur les pièces détachées auto...), les nouvelles technologies (véhicules électriques, voitures autonomes,...) sont susceptibles d'impacter leur modèle d'affaires, leurs résultats et leur solvabilité.

Afin d'anticiper et maîtriser au mieux ces risques et adapter son business model, une veille stratégique, des mesures des impacts multidimensionnels des choix de développement par des analyses de risques (intégrant le risque de durabilité) en complément des projections économiques et financières des plans stratégiques sont réalisées de manière régulière.

Risque de rupture ou d'échec d'un partenariat majeur existant

La stratégie de développement du Groupe Matmut se traduit, pour ses entités, par la mise en œuvre de partenariats stratégiques permettant de proposer à ses assurés une offre de produits et services adaptée et répondant à ses besoins, et renforcer sa présence sur certains marchés.

S'ils sont porteurs d'opportunités, ces partenariats majeurs présentent des risques tels :

- des pertes financières liées au retard de la conclusion du contrat,
- des résultats commerciaux et/ou financiers en décalage par rapport au business plan initialement conçu,
- le non renouvellement ou la rupture du contrat.

Afin de limiter ces risques, un suivi de ces partenariats est effectué par le contrôle de gestion central avec la contribution des entités métiers, afin de piloter leur performance économique et technique, formuler puis mettre en œuvre les éventuelles actions de réorientation nécessaires, le cas échéant, avec la participation du partenaire.

Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relève

La taille du groupe, les partenariats, et la mise en œuvre du groupe prudentiel ont conduit le Groupe Matmut à déployer une démarche préventive pour assurer sa pérennité, adapter et renforcer la gouvernance et ainsi faire face aux enjeux de demain. Ainsi, le Groupe :

- a élaboré et suit un plan de relève, un outil qui doit permettre de garantir la continuité de l'organisation en identifiant les postes clés, en mesurant le risque de défaillance des personnes qui les occupent et en mettant en œuvre les actions nécessaires pour en assurer la succession,
- suit la pyramide des âges des collaborateurs et des instances dirigeantes,
- a défini les règles garantissant une bonne articulation entre la gouvernance des entités juridiques et la coordination entre les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés.

Risque de réputation

La réputation est un actif stratégique pour le développement et la valeur du Groupe Matmut car elle contribue à asseoir sa notoriété auprès de ses assurés, du public, des consommateurs, des partenaires, fournisseurs et investisseurs.

Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact négatif que peut avoir une erreur de gestion et la communication associée, un mauvais positionnement en matière de durabilité, le choix d'un sous-traitant ou d'un partenaire sur l'image de l'entreprise, sa marque, son attractivité.

Le développement de l'usage des ressources, des services et outils numériques pour partager de manière instantanée un avis ou une information sur une entreprise accroît le risque d'image et de réputation.

Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'un dispositif de veille en temps réel de toute citation de son nom et de celui de ses filiales, sur l'ensemble des supports de communication : presse, forums, blogs, réseaux sociaux. Le cas échéant, le Groupe ou l'entité concernée met en place une cellule de crise afin de déployer des plans d'action et une communication de crise.

Risques environnementaux

Le changement climatique expose le Groupe Matmut à des risques environnementaux qui se composent des risques suivants :

- le risque physique, résultant de l'augmentation de la fréquence et du coût des aléas climatiques sur les biens (inondations, sécheresses, grêles, ...) et des conséquences du réchauffement climatique sur le risque vie (apparition de nouvelles maladies, de nouvelles zones affectées par des maladies chroniques telles que le paludisme, ...),
- le risque de transition, résultant du retard, de la défaillance ou de la survenance brutale des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, compatible avec la transition écologique,

- le risque de responsabilité, correspondant aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique induit (risques juridiques et de réputation) : liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, ainsi par exemple des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES ou l'assurance d'entreprises polluantes.

Les risques environnementaux ont un impact direct sur les organismes d'assurance et modifient ou amplifient des risques déjà identifiés : risques financiers liés à l'augmentation de la charge sinistre et à la réduction des couvertures de réassurance climatique, à la dépréciation de la valeur des actifs détenus auprès d'émetteurs considérés comme exerçant une activité polluante ou faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser voire interdire certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES), perte de chiffre d'affaires, risque de pénurie de matières premières, risque de crise sanitaire, risques juridiques et de réputation.

Ces risques font l'objet d'un suivi dédié et régulier au travers d'indicateurs de développement, de rentabilité et de solvabilité.

Risque d'environnement économique dégradé

Ce risque traduit le risque d'inflation élevée ou de stagflation, la poursuite de la hausse des taux ou la pérennité de taux à un niveau élevé créant de forts impacts sur la charge sinistres (coûts moyens des réparations, de la main d'œuvre ..., des provisionnements), sur le taux d'impayés des cotisations ou sur la croissance du portefeuille, avec de moindres pare-feu en raison de marges de manœuvre limitées de la politique économique.

Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

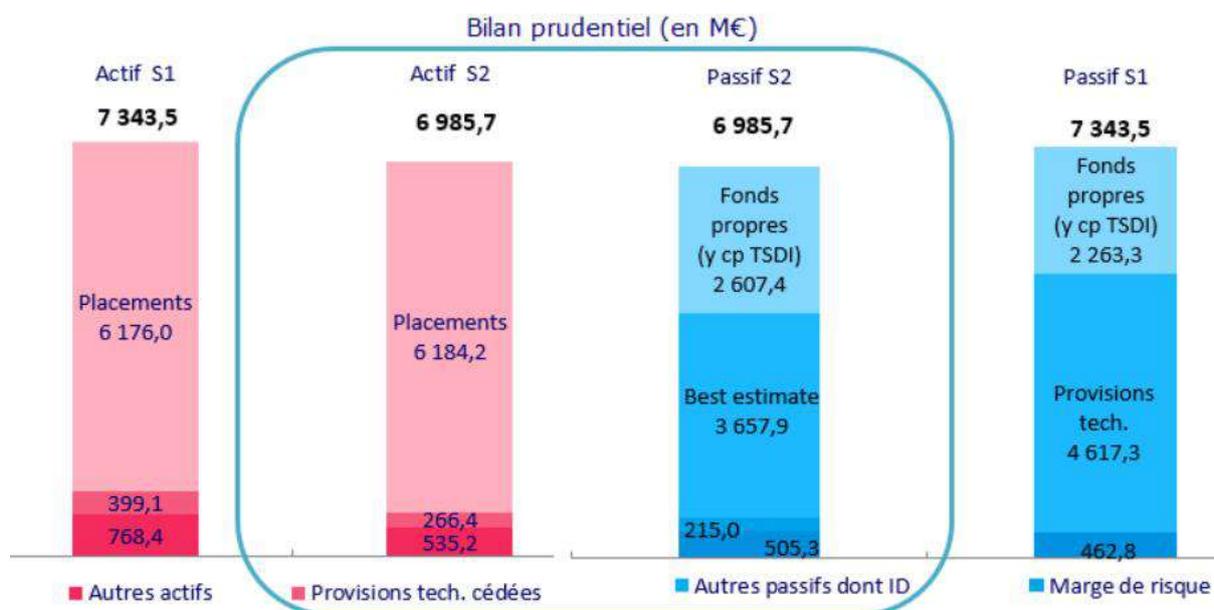
C7 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

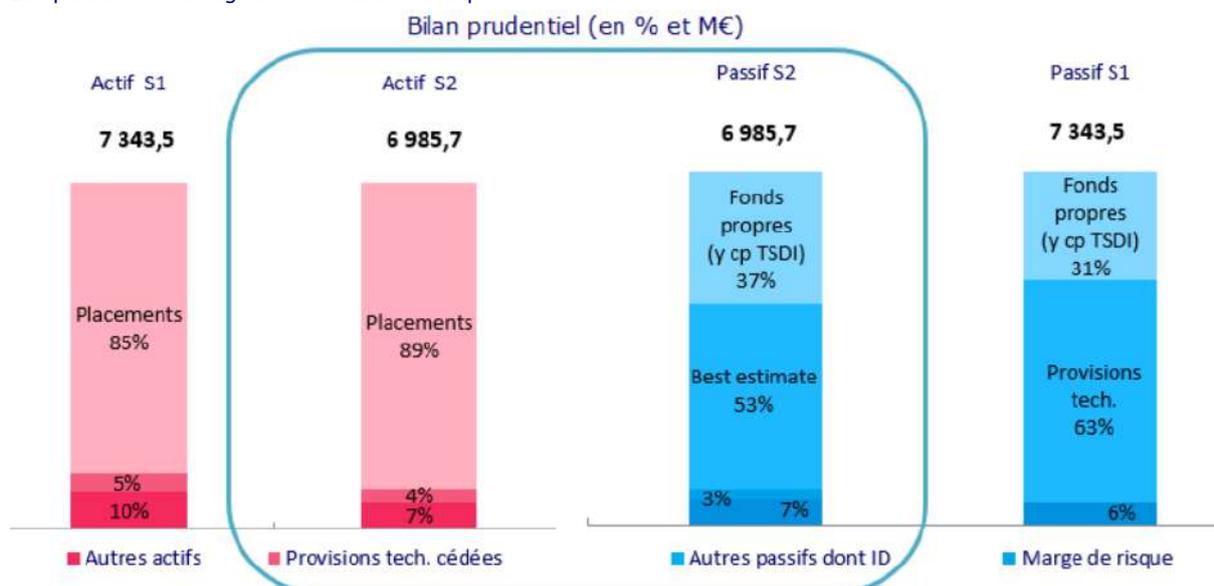
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan prudentiel 2023 du Groupe s'élève à 7,0 milliards d'euros et se compose :

- à l'actif de 89 % de placements (y compris l'immobilier d'exploitation), de 4 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 7 %.
- au passif de 53 % de best estimate, 37 % de fonds propres, 7 % d'autres passifs et 3 % de marge de risque.



Les placements intègrent l'immobilier d'exploitation.



Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

| Montants en K€ | Normes prudentielles | Normes comptables | Ecart |
|---|----------------------|-------------------|-----------------|
| Investissements représentant les provisions des contrats en euros | 5 756 444 | 5 846 743 | -90 298 |
| Investissements représentant les provisions des contrats en UC | 2 | 2 | 0 |
| Immobilisations corporelles pour usage propre | 417 119 | 317 178 | 99 942 |
| Provisions techniques cédées | 266 365 | 399 077 | -132 712 |
| Prêts | 10 634 | 12 062 | -1 429 |
| Impôts différés actif | 0 | 75 333 | -75 333 |
| Autres actifs | 535 164 | 693 114 | -157 950 |
| Total actif | 6 985 728 | 7 343 508 | -357 780 |
| Provisions techniques (meilleure estimation) | 3 657 922 | 4 617 326 | -959 404 |
| Marge de risque | 214 982 | 0 | 214 982 |
| Dettes subordonnées | 29 000 | 29 000 | 0 |
| Autres passifs dont impôts différés | 505 274 | 462 833 | 42 441 |
| Total passif | 4 407 178 | 5 109 159 | -701 981 |
| Excédent de l'actif sur le passif | 2 578 550 | 2 234 349 | 344 201 |

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Les placements sont évalués à 5,8 millions d'euros en valeur de marché au 31 décembre 2023 (hors immobilier d'exploitation). Les titres obligataires représentent 61 % de la valorisation prudentielle des investissements, tandis que les parts dans les fonds d'investissement en représentent 25 %.

D1- Actifs

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Sgam Matmut, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Invest pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI Invest pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Invest lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2). Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres est effectuée mensuellement par une société indépendante; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Impôts différés

Cf. paragraphe « Impôts différés » de la section « E1 – Fonds propres ».

Autres postes

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est la valeur nette comptable.

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière est prévu dans la convention d'affiliation à la Sgam Matmut.

Sa mise en œuvre peut être sollicitée par toute entreprise affiliée dont le ratio de solvabilité réglementaire devient inférieur au seuil de 110% à l'occasion d'un arrêté de comptes annuels.

L'aide apportée doit permettre à l'affiliée de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de Sgam Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres disponibles et excédentaires au SCR.

Notons que cet engagement, étant intragroupe, est éliminé dans le hors bilan sur le périmètre de la Sgam Matmut.

D2 – Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par la SGAM Matmut pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques de la SGAM Matmut sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

| Montants en KC | | Provisions brutes | | Provisions cédées | |
|----------------|------------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| | | Normes prudentielles | Normes comptables | Normes prudentielles | Normes comptables |
| | Provisions techniques | 3 872 904 | 4 617 326 | 266 365 | 399 077 |
| TOTAL | Meilleure estimation | 3 657 922 | | | |
| | Marge de risque | 214 982 | | | |

Bases, méthodes et principales hypothèses

Pour prendre en compte la réassurance, les Best Estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance « Best Estimate » sont ajustées du risque de contrepartie.

Facteurs de durabilité et risques de provisionnement

En matière d'assurance non-vie, et plus particulièrement d'assurance automobile et habitation, le provisionnement peut être impacté par les événements climatiques nombreux et violents, entraînant des dommages sur les biens assurés et générant un niveau de charge sinistres significatif. Les sinistres générés par des événements de cette nature font l'objet d'un suivi spécifique ainsi que le provisionnement en résultant.

Concernant ces risques climatiques et notamment les catastrophes naturelles de type sécheresse, des modélisations spécifiques sont développées à partir de différentes données externes afin de mieux appréhender le risque et le niveau de provisionnement à mettre en œuvre (Publications CCR, BRGM, MRN...).

Par ailleurs, la Sgam met en œuvre des préconisations à l'intention des sociétaires, en vue de limiter l'impact de certains sinistres sur l'environnement. Celles-ci vise notamment à inciter à la réparation des pièces plutôt qu'au remplacement (notamment concernant les pare brises), à l'utilisation de pièces d'occasion au lieu de pièces neuves ...

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

Best Estimate

Pour les activités « non-vie » (IARD et Santé), les provisions Best Estimate sont déterminées en distinguant :

- Le Best Estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation).
- Le Best Estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2023 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

Pour les activités vie et notamment les contrats avec participation aux bénéficiaires, les provisions Best Estimate sont obtenues par une méthode stochastique (sauf pour le produit de nature Temporaire Décès : CPM et le produit en couverture de prêt). Les flux de prestations, de frais et de primes sont modélisés pour chaque scénario économique. La moyenne sur l'ensemble des scénarios économiques de la somme actualisée des flux de prestations, de frais et des provisions restantes en fin de projection (provision mathématique et Provision Pour Excédents) diminués des flux de primes permet d'obtenir la provision Best Estimate.

Marge de risque

Elle correspond à la somme des marges de risque des différentes entités constituantes de la SGAM Matmut.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Il porte principalement sur l'évolution des paramètres suivants :

- pour les activités non-vie : l'inflation et les taux d'intérêts mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation ;
- pour l'activité vie : l'évolution des hypothèses économiques (notamment les taux et les niveaux de spread), l'évolution des prestations (dont les sinistres décès) et les évolutions potentielles de la réglementation

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ce poste concerne majoritairement l'assurance non-vie.

La meilleure estimation des créances de réassurance est réalisée séparément pour les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

Informations complémentaires

La Sgam Matmut utilise la courbe interpolée des taux que l'EIOPA publie tous les mois.

Seules les entités Matmut Vie, Mutlog et Mutlog Garanties utilisent la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances. L'impact de cette correction pour la Sgam est décomposé comme suit :

| (en K€) | Montant avec correction pour volatilité | Montant hors correction pour volatilité | Impact |
|-------------------------|---|---|------------|
| Fonds propres éligibles | 2 581 639,19 | 2 579 480,36 | -2 158,83 |
| SCR | 1 368 728,96 | 1 368 996,80 | +267,86 |
| Ratio de solvabilité | 188,62% | 188,42% | -0,2 point |

Par ailleurs, la Sgam Matmut n'a pas recours aux mesures transitoires.

D3 – Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en réglementation prudentielle.

Les éventuels emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Impôts différés passifs

Cf. paragraphe « Impôts différés » de la section « E1 – Fonds propres ».

Autres postes

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes combinés, mais mentionnés en annexe en engagements hors bilan.

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à Sgam Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2023.

D4 – Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique Gestion du capital du Groupe, revue au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de Sgam Matmut. Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée. Le principal indicateur pour la solvabilité est le capital limite qui s'exprime comme un niveau de capital éligible minimum permettant d'atteindre les objectifs définis dans la stratégie par les instances dirigeantes.

Les fonds propres Solvabilité 2 de Sgam Matmut s'analysent ainsi au 31/12/2023 :

| Montants en KC | 2023 | 2022 | Variation 2023 2022 | |
|---|-----------|-----------|---------------------|--------|
| Fonds propres | 2 263 349 | 2 029 401 | 233 948 | 11,5% |
| Capital en actions ordinaires | | | 0 | 0,0% |
| Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires | | | 0 | 0,0% |
| Fonds initial | 343 106 | 211 060 | 132 047 | 62,6% |
| Réserves et résultat | 1 857 708 | 1 766 476 | 91 232 | 5,2% |
| Dettes subordonnées | 29 000 | 20 000 | 9 000 | 45,0% |
| Intérêts minoritaires | 31 559 | 29 890 | 1 669 | 5,6% |
| Autres | 1 976 | 1 976 | 0 | 0,0% |
| Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2 | 344 201 | 327 791 | 16 410 | 5,0% |
| Evaluation en valeur de marché des placements | -90 298 | -287 900 | 197 601 | 68,6% |
| Annulation des FAR | -15 248 | -15 049 | -199 | -1,3% |
| Revalorisation des PT y compris MR | 744 422 | 903 156 | -158 734 | -17,6% |
| Revalorisation des Créances de réassurance | -132 712 | -118 080 | -14 632 | -12,4% |
| Réévaluation autres actifs | -44 189 | -36 976 | -7 213 | -19,5% |
| Réévaluation autres passifs | -35 547 | -33 834 | -1 713 | -5,1% |
| Impôts différés | -82 227 | -83 527 | 1 300 | 1,6% |
| Ecart d'évaluation des dettes subordonnées | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Fonds propres non disponibles pour le groupe | -25 911 | -18 035 | -7 875 | -43,7% |
| Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Fonds propres Solvabilité 2 | 2 581 639 | 2 339 156 | 242 483 | 10,4% |

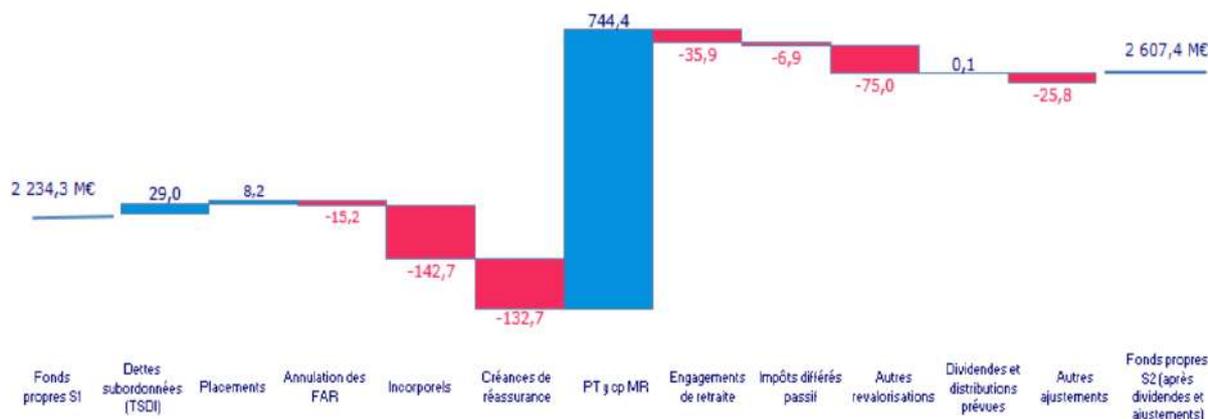
Classification des fonds propres

Les fonds propres de Sgam Matmut sont constitués intégralement en Tier 1. Avec un ratio de solvabilité de **188,62 %**, les fonds propres prudentiels pour **2 582 millions d'euros**.

| Montants en KC | 2023 | 2022 | Variation 2023 2022 | |
|--|-----------|-----------|---------------------|-------|
| Provisions techniques brutes y compris marge de risque | 3 872 904 | 3 509 892 | 363 012 | 10,3% |
| Fonds propres de base | 2 581 639 | 2 339 156 | 242 483 | 10,4% |
| niveau 1 non restreint | 2 552 639 | 2 319 156 | 233 483 | 10,1% |
| niveau 1 restreint | 29 000 | 20 000 | 9 000 | 45,0% |
| niveau 2 | | | 0 | 0,0% |
| niveau 3 | | | 0 | 0,0% |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR | 2 581 639 | 2 339 156 | 242 483 | 10,4% |
| niveau 1 non restreint | 2 552 639 | 2 319 156 | 233 483 | 10,1% |
| niveau 1 restreint | 29 000 | 20 000 | 9 000 | 45,0% |
| niveau 2 | | | 0 | 0,0% |
| niveau 3 | | | 0 | 0,0% |
| MCR | 472 719 | 409 590 | 63 129 | 15,4% |
| Ratio de couverture du MCR | 546,1% | 571,1% | -25,0% | -4,4% |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR | 2 581 639 | 2 339 156 | 242 483 | 10,4% |
| niveau 1 non restreint | 2 552 639 | 2 319 156 | 233 483 | 10,1% |
| niveau 1 restreint | 29 000 | 20 000 | 9 000 | 45,0% |
| niveau 2 | | | 0 | 0,0% |
| niveau 3 | | | 0 | 0,0% |
| SCR | 1 368 729 | 1 150 267 | 218 462 | 19,0% |
| Ratio de couverture du SCR | 188,62% | 203,36% | -14,74% | -7,2% |

Le calcul de la solvabilité du Groupe est effectué sur la base des comptes consolidés (selon la première méthode, dite « méthode par défaut »).

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



Impôts différés

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporaires entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporels entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Les Impôts différés, en norme prudentielle, résultent de la différence de valorisation S1/S2 :
 - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes prudentielles et un impôt différé est constaté sur cette différence.
 - Le taux d'imposition retenu pour 2023 est de 25,83% (taux de droit commun avec la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
 - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et la norme solvabilité 2 sont nettés au bilan.
- Les Impôts différés, en norme comptable, sont liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
 - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
 - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée, qui reste à 25.83% aussi bien en court terme qu'en long terme.

| Montants en K€ | Normes prudentielles | Normes comptables |
|----------------------------------|----------------------|-------------------|
| Actifs d'impôts différés | | 75 333 |
| Passifs d'impôts différés | 6 894 | |

E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Pour l'évaluation de sa solvabilité, la SGAM Matmut utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité des différentes entités sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers).

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec les propres paramètres de la SGAM Matmut montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard de son profil de risque.

Le capital de solvabilité requis est présenté dans l'état S.25.01.01 « Capital de Solvabilité requis – Formule Standard » en annexe du présent rapport.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (SCR), par module de risque, ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

| Montants en K€ | SCR 2023 | SCR 2022 | 2023 / 2022 | |
|--|------------------|------------------|----------------|--------------|
| Risque de marché | 735 718 | 663 757 | 71 961 | 10,8% |
| Risque de défaut des contreparties | 34 820 | 45 486 | - 10 667 | -23,5% |
| Risque de souscription Vie | 129 060 | 138 638 | - 9 577 | -6,9% |
| Risque de souscription Santé | 222 820 | 151 843 | 70 977 | 46,7% |
| Risque de souscription Non Vie | 741 566 | 684 484 | 57 082 | 8,3% |
| Diversification | - 591 157 | - 526 464 | - 64 693 | 12,3% |
| Risque sur les immobilisations incorporelles | 1 196 | 1 164 | 32 | 2,7% |
| SCR de base | 1 274 023 | 1 158 907 | 115 116 | 9,9% |
| Risque opérationnel | 90 598 | 75 537 | 15 061 | 19,9% |
| Autres | 4 108 | 84 177 | - 88 286 | -104,9% |
| SCR | 1 368 729 | 1 150 267 | 218 462 | 19,0% |
| MCR | 472 719 | 409 590 | 63 129 | 15,4% |

La SGAM Matmut affiche un SCR de 1 368,7 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non-vie.

L'évolution positive du BSCR par rapport à 2022 est principalement liée à :

- Une augmentation significative du SCR de marché de 72,0 millions d'euros (+10,8%), tendance liée au risque action;
- Une augmentation significative du SCR de souscription Santé de 71,0 millions d'euros (+46,7%) s'expliquant par l'arrivée de la Mutuelle Générale de l'économie, des finances et de l'industrie dans la SGAM Matmut;
- Une augmentation du SCR de souscription Non-Vie de 57,1 millions d'euros (+8,3%) tendance liée au risque de primes et réserves et au risque catastrophe non-vie.

Le MCR est de 472,7 millions d'euros, en hausse (+15,4%).

Le MCR est supérieur au seuil défini par la directive S2 (4 millions d'euros) et s'élève à 35% du SCR, dans la fourchette de 25 % à 45 du SCR prévue par cette même directive.

La SGAM Matmut couvre parfaitement son SCR, son ratio de solvabilité s'établit à 188,6%.

E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet : Sgam Matmut n'utilise pas de modèle interne.

E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le capital de solvabilité requis est calculé par application de la formule standard sans recours à l'utilisation d'un modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de la Sgam Matmut couvrent ses exigences réglementaires de capitaux, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs.

E6 – Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Sgam Matmut

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2023
en milliers d'euros**

S.02.01.02

Bilan

| | | Valeur Solvabilité II |
|---|--------------|----------------------------------|
| | | C0010 |
| Actifs | | |
| Immobilisations incorporelles | R0030 | 1 495 |
| Actifs d'impôts différés | R0040 | 0 |
| Excédent du régime de retraite | R0050 | |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre | R0060 | 417 119 |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | R0070 | 5 756 444 |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) | R0080 | 382 127 |
| Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations | R0090 | 266 793 |
| Actions | R0100 | 91 520 |
| Actions - cotées | R0110 | 481 |
| Actions - non cotées | R0120 | 91 039 |
| Obligations | R0130 | 3 520 925 |
| Obligations d'État | R0140 | 937 390 |
| Obligations d'entreprise | R0150 | 1 832 223 |
| Titres structurés | R0160 | 751 312 |
| Titres garantis | R0170 | |
| Organismes de placement collectif | R0180 | 1 442 739 |
| Produits dérivés | R0190 | 0 |
| Dépôts autres que les équivalents de trésorerie | R0200 | 51 407 |
| Autres investissements | R0210 | 934 |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés | R0220 | 2 |
| Prêts et prêts hypothécaires | R0230 | 10 634 |
| Avances sur police | R0240 | 1 065 |
| Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers | R0250 | |
| Autres prêts et prêts hypothécaires | R0260 | 9 569 |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance | R0270 | 266 365 |
| Non-vie et santé similaire à la non-vie | R0280 | 266 971 |
| Non-vie hors santé | R0290 | 266 971 |
| Santé similaire à la non-vie | R0300 | 0 |
| Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés | R0310 | -606 |
| Santé similaire à la vie | R0320 | 1 676 |
| Vie hors santé, UC et indexés | R0330 | -2 282 |
| Vie UC et indexés | R0340 | |
| Dépôts auprès des cédantes | R0350 | 670 |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires | R0360 | 106 741 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | R0370 | 75 361 |
| Autres créances (hors assurance) | R0380 | 237 593 |
| Actions propres auto-détenues (directement) | R0390 | |
| Éléments de fonds propres ou fonds initiaux appelés, mais non encore payés | R0400 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | R0410 | 93 970 |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus | R0420 | 19 334 |
| Total de l'actif | R0500 | 6 985 728 |

| Passifs | | |
|--|--------------|------------------|
| Provisions techniques non-vie | R0510 | 2 441 153 |
| Provisions techniques non-vie (hors santé) | R0520 | 2 243 889 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0530 | |
| Meilleure estimation | R0540 | 2 101 314 |
| Marge de risque | R0550 | 142 575 |
| Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) | R0560 | 197 264 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0570 | |
| Meilleure estimation | R0580 | 163 244 |
| Marge de risque | R0590 | 34 020 |
| Provisions techniques vie (hors UC et indexés) | R0600 | 1 431 750 |
| Provisions techniques santé (similaire à la vie) | R0610 | -344 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0620 | |
| Meilleure estimation | R0630 | -1 249 |
| Marge de risque | R0640 | 904 |
| Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) | R0650 | 1 432 095 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0660 | |
| Meilleure estimation | R0670 | 1 394 612 |
| Marge de risque | R0680 | 37 483 |
| Provisions techniques UC et indexés | R0690 | 0 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0700 | |
| Meilleure estimation | R0710 | |
| Marge de risque | R0720 | |
| Passifs éventuels | R0740 | |
| Provisions autres que les provisions techniques | R0750 | 18 387 |
| Provisions pour retraite | R0760 | 46 561 |
| Dépôts des réassureurs | R0770 | 14 635 |
| Passifs d'impôts différés | R0780 | 6 894 |
| Produits dérivés | R0790 | |
| Dettes envers des établissements de crédit | R0800 | 38 845 |
| Passifs financiers autres que dettes envers les établissements de crédit | R0810 | 5 053 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires | R0820 | 14 251 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | R0830 | 21 223 |
| Autres dettes (hors assurance) | R0840 | 296 959 |
| Passifs subordonnés | R0850 | 29 000 |
| Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base | R0860 | |
| Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base | R0870 | 29 000 |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus | R0880 | 42 466 |
| Total du passif | R0900 | 4 407 178 |
| Excédent d'actif sur passif | R1000 | 2 578 550 |

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

| | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) | | | | | | | | | | | | Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée | | | | Total | |
|--|--|-----------------------------------|--|---|--|---|---|---|-----------------------------------|-----------------------------------|------------|-----------------------------|---|-----------|---|-------|-------|-----------|
| | Assurance des frais médicaux | Assurance de protection du revenu | Assurance d'indemnisation des travailleurs | Assurance de responsabilité civile automobile | Autre assurance des véhicules à moteur | Assurance maritime, aérienne et transport | Assurance incendie et autres dommages aux biens | Assurance de responsabilité civile générale | Assurance crédit et cautionnement | Assurance de protection juridique | Assistance | Pertes pécuniaires diverses | Santé | Accidents | Assurance maritime, aérienne et transport | Biens | | |
| | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 | C0100 | C0110 | C0120 | C0130 | C0140 | C0150 | C0160 | | C0200 |
| Primes émises | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - assurance directe | R0110 | 687 201 | 228 286 | 0 | 380 284 | 624 046 | 0 | 434 985 | 110 133 | 0 | 133 487 | 149 072 | 2 021 | | | | | 2 749 514 |
| Brut - Réassurance proportionnelle acceptée | R0120 | 3 215 | 400 | 0 | 198 | 0 | 0 | 652 | 0 | 0 | 2 804 | 0 | 0 | | | | | 7 269 |
| Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0130 | | | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Part des réassureurs | R0140 | 0 | 485 | 0 | 3 830 | 8 044 | 0 | 50 462 | 1 548 | 0 | 0 | 88 962 | 421 | 0 | 0 | 0 | 0 | 153 753 |
| Net | R0200 | 690 415 | 228 201 | 0 | 376 653 | 616 001 | 0 | 385 174 | 108 585 | 0 | 136 291 | 60 110 | 1 600 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 603 031 |
| Primes acquises | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - assurance directe | R0210 | 687 214 | 228 262 | 0 | 380 444 | 622 801 | 0 | 433 541 | 110 592 | 0 | 133 730 | 148 994 | 2 075 | | | | | 2 747 652 |
| Brut - Réassurance proportionnelle acceptée | R0220 | 3 215 | 400 | 0 | 198 | 0 | 0 | 652 | 0 | 0 | 2 804 | 0 | 0 | | | | | 7 269 |
| Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0230 | | | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Part des réassureurs | R0240 | 0 | 485 | 0 | 3 830 | 8 044 | 0 | 50 462 | 1 548 | 0 | 0 | 88 962 | 424 | 0 | 0 | 0 | 0 | 153 755 |
| Net | R0300 | 690 429 | 228 177 | 0 | 376 812 | 614 757 | 0 | 383 730 | 109 044 | 0 | 136 534 | 60 032 | 1 652 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 601 167 |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - assurance directe | R0310 | 557 536 | 65 189 | 0 | 314 316 | 559 455 | 0 | 409 457 | 47 765 | 0 | 32 309 | 74 065 | 1 902 | | | | | 2 061 994 |
| Brut - Réassurance proportionnelle acceptée | R0320 | 3 131 | 552 | 0 | -76 | 0 | 0 | 107 | -55 | 0 | 1 004 | 0 | 0 | | | | | 4 663 |
| Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0330 | | | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Part des réassureurs | R0340 | 557 536 | 65 189 | 0 | 314 316 | 559 455 | 0 | 409 457 | 47 765 | 0 | 32 309 | 74 065 | 1 902 | | | | | 2 061 994 |
| Net | R0400 | 3 131 | 552 | 0 | -76 | 0 | 0 | 107 | -55 | 0 | 1 004 | 0 | 0 | | | | | 4 663 |
| Dépenses engagées | R0550 | 119 611 | 61 137 | 0 | 128 065 | 212 234 | 0 | 187 934 | 39 774 | 0 | 70 420 | 60 632 | 1 405 | 0 | 0 | 0 | 0 | 881 212 |
| Solde - Autres dépenses / recettes techniques | R1200 | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 942 |
| Total des dépenses | R1300 | | | | | | | | | | | | | | | | | 883 154 |

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

| | | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie | | | | | | Engagements de réassurance vie | | |
|-----------------------------|-------|--|---|--|-----------------------|--|---|--------------------------------|-----------------|---------|
| | | Assurance maladie | Assurance avec participation aux bénéfiques | Assurance indexée et en unités de compte | Autres assurances vie | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé | Réassurance maladie | Réassurance vie | Total |
| | | C0210 | C0220 | C0230 | C0240 | C0250 | C0260 | C0270 | C0280 | C0300 |
| Primes émises | | | | | | | | | | |
| Brut | R1410 | 8 071 | 135 059 | 0 | 23 265 | 5 | 0 | 0 | 1 765 | 168 166 |
| Part des réassureurs | R1420 | 4 568 | 122 | 0 | 8 163 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 853 |
| Net | R1500 | 3 504 | 134 937 | 0 | 15 102 | 5 | 0 | 0 | 1 765 | 155 313 |
| Primes acquises | | | | | | | | | | |
| Brut | R1510 | 8 163 | 135 059 | 0 | 23 265 | 5 | 0 | 0 | 1 765 | 168 257 |
| Part des réassureurs | R1520 | 4 574 | 122 | 0 | 8 163 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 859 |
| Net | R1600 | 3 588 | 134 937 | 0 | 15 102 | 5 | 0 | 0 | 1 765 | 155 398 |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | | |
| Brut | R1610 | 3 536 | 73 141 | 0 | 7 571 | 0 | 0 | 0 | 2 032 | 86 280 |
| Part des réassureurs | R1620 | 2 536 | 0 | 0 | 2 341 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 877 |
| Net | R1700 | 1 000 | 73 141 | 0 | 5 230 | 0 | 0 | 0 | 2 032 | 81 403 |
| Dépenses engagées | R1900 | 3 551 | 5 271 | 0 | 10 729 | 0 | 0 | 0 | 47 | 19 598 |
| Autres dépenses | R2500 | | | | | | | | | -6 507 |
| Total des dépenses | R2600 | | | | | | | | | 13 091 |
| Montant des rachats | R2700 | | | | | | | | | |

S.22.01.22

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

| | | Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires | Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques | Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt | Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro | Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro |
|--|-------|---|--|---|---|---|
| | | C0010 | C0030 | C0050 | C0070 | C0090 |
| Provisions techniques | R0010 | 3 675 640 | | | 3 006 | |
| Fonds propres de base | R0020 | 2 581 639 | | | -2 159 | |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR | R0050 | 2 581 639 | | | -2 159 | |
| Capital de solvabilité requis | R0090 | 1 368 729 | | | 268 | |

S.23.01.22 - 01

Fonds propres

| | | Total | Niveau 1 - non restreint | Niveau 1 - restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--|--------------|-----------|--------------------------|----------------------|----------|----------|
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 |
| Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers | | | | | | |
| Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) | R0010 | | | | | |
| Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe | R0020 | | | | | |
| Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires | R0030 | | | | | |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0040 | 343 106 | 343 106 | | | |
| Comptes mutualistes subordonnés | R0050 | | | | | |
| Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe | R0060 | | | | | |
| Fonds excédentaires | R0070 | 45 138 | 45 138 | | | |
| Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe | R0080 | 12 272 | 12 272 | | | |
| Actions de préférence | R0090 | | | | | |
| Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe | R0100 | | | | | |
| Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence | R0110 | | | | | |
| Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe | R0120 | | | | | |
| Réserve de réconciliation | R0130 | 2 190 181 | 2 190 181 | | | |
| Passifs subordonnés | R0140 | 29 000 | | 29 000 | | |
| Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe | R0150 | | | | | |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets | R0160 | 0 | | | | |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe | R0170 | | | | | |
| Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra | R0180 | | | | | |
| Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle | R0190 | | | | | |
| Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres) | R0200 | | | | | |
| Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe | R0210 | 11 538 | 11 538 | | | |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II | | | | | | |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II | R0220 | 1 976 | | | | |
| Déductions | | | | | | |
| Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières | R0230 | | | | | |
| dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE | R0240 | | | | | |
| Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229) | R0250 | | | | | |
| Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée | R0260 | | | | | |
| Total des éléments de fonds propres non disponibles | R0270 | 23 810 | 23 810 | | | |
| Total déductions | R0280 | 23 810 | 23 810 | | | |
| Total fonds propres de base après déductions | R0290 | 2 581 639 | 2 552 639 | 29 000 | | |
| Fonds propres auxiliaires | | | | | | |
| Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande | R0300 | | | | | |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0310 | | | | | |
| Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande | R0320 | | | | | |
| Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande | R0330 | | | | | |
| Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0340 | | | | | |
| Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0350 | | | | | |
| Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE | R0360 | | | | | |
| Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE | R0370 | | | | | |
| Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe | R0380 | | | | | |
| Autres fonds propres auxiliaires | R0390 | | | | | |
| Total fonds propres auxiliaires | R0400 | | | | | |

| Fonds propres d'autres secteurs financiers | | | | | | |
|---|-------|-----------|-----------|--------|--|--|
| Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs | R0410 | | | | | |
| Institution de retraite professionnelle | R0420 | | | | | |
| Entités non réglementées exerçant des activités financières | R0430 | | | | | |
| Total fonds propres d'autres secteurs financiers | R0440 | | | | | |
| Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode. | | | | | | |
| Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes | R0450 | | | | | |
| Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe | R0460 | | | | | |
| Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) | R0520 | 2 581 639 | 2 552 639 | 29 000 | | |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée | R0530 | 2 581 639 | 2 552 639 | 29 000 | | |
| Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) | R0560 | 2 581 639 | 2 552 639 | 29 000 | | |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée | R0570 | 2 581 639 | 2 552 639 | 29 000 | | |
| Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée | R0610 | 472 719 | | | | |
| Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée | R0650 | 5,46 | | | | |
| Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) | R0660 | 2 581 639 | 2 552 639 | 29 000 | | |
| Capital de solvabilité requis du groupe | R0680 | 1 368 729 | | | | |
| Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) | R0690 | 1,89 | | | | |

S.23.01.22 - 02

Fonds propres

| | | | C0060 |
|--|-------|-----------|-------|
| Réserve de réconciliation | | | |
| Excédent d'actif sur passif | R0700 | 2 578 550 | |
| Actions propres (détenues directement et indirectement) | R0710 | | |
| Dividendes, distributions et charges prévisibles | R0720 | 125 | |
| Autres éléments de fonds propres de base | R0730 | 388 244 | |
| Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés | R0740 | | |
| Autres fonds propres non disponibles | R0750 | | |
| Réserve de réconciliation | R0760 | 2 190 181 | |
| Bénéfices attendus | | | |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie | R0770 | 20 114 | |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie | R0780 | 113 660 | |
| Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) | R0790 | 133 774 | |

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

| | | Capital de solvabilité requis brut | Simplifications | PPE |
|--|--------------|------------------------------------|------------------------------|-----------|
| | | C0110 | C0120 | C0090 |
| Risque de marché | R0010 | 735 718 | 9 - Simplifications not used | |
| Risque de défaut de la contrepartie | R0020 | 34 820 | | |
| Risque de souscription en vie | R0030 | 129 060 | 9 - Simplifications not used | 9 - aucun |
| Risque de souscription en santé | R0040 | 222 820 | 9 - Simplifications not used | 9 - aucun |
| Risque de souscription en non-vie | R0050 | 741 566 | 9 - Simplifications not used | 9 - aucun |
| Diversification | R0060 | -591 157 | | |
| Risque lié aux immobilisations incorporelles | R0070 | 1 196 | | |
| Capital de solvabilité requis de base | R0100 | 1 274 023 | | |

| Calcul du capital de solvabilité requis | | C0100 |
|---|--------------|------------------|
| Risque opérationnel | R0130 | 90 598 |
| Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques | R0140 | -79 944 |
| Capacité d'absorption des pertes des impôts différés | R0150 | -23 309 |
| Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE | R0160 | 0 |
| Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire | R0200 | 1 261 368 |
| Exigences de capital supplémentaire déjà définies | R0210 | 0 |
| Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a) | R0211 | 0 |
| Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b) | R0212 | 0 |
| Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c) | R0213 | 0 |
| Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d) | R0214 | 0 |
| Capital de solvabilité requis | R0220 | 1 368 729 |
| Autres informations sur le SCR | | |
| Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée | R0400 | 0 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante | R0410 | 0 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés | R0420 | 0 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur | R0430 | 0 |
| Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 | R0440 | 0 |
| Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée | R0470 | 472 719 |
| Informations sur les autres entités | | |
| Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) | R0500 | 0 |
| Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM | R0510 | 0 |
| Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle | R0520 | 0 |
| Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières | R0530 | 0 |
| Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle | R0540 | 107 361 |
| Capital requis pour entreprises résiduelles | R0550 | 0 |
| Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les investissements sous forme de fonds | R0555 | 0 |
| SCR global | | |
| SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation | R0560 | 0 |
| Capital de solvabilité requis | R0570 | 1 368 729 |

| | | oui / non |
|---|-------|-----------|
| | | C0109 |
| Approche basée sur le taux d'imposition moyen | R0590 | oui |

| Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés | | LAC DT |
|---|-------|----------|
| | | C0130 |
| LAC DT | R0640 | 6 894 |
| LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés | R0650 | -6 894 |
| LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs | R0660 | |
| LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours | R0670 | |
| LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs | R0680 | |
| LAC DT maximale | R0690 | -331 832 |

Entreprises dans le périmètre du groupe

| Pays | Code d'identification de l'entreprise | Type de code d'identification de l'entreprise | Nom juridique de l'entreprise | Type d'entreprise | Forme juridique | Catégorie (mutuelle/non mutuelle) | Autorité de contrôle | Critères d'influence | | | | | | Inclusion dans le contrôle de groupe | | Calcul de solvabilité du groupe |
|--------|---------------------------------------|---|-------------------------------|---------------------------------------|--|-----------------------------------|---|----------------------|---|----------------------|-----------------|-------------------|---|--|---|--|
| | | | | | | | | % de part de capital | % utilisé pour l'établissement des comptes consolidés | % des droits de vote | Autres critères | Degré d'influence | Part proportionnel le utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe | OUI/NON | Date de la décision si l'article 214 s'applique | |
| C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0180 | C0190 | C0200 | C0210 | C0220 | C0230 | C0240 | C0250 | C0260 |
| FRANCE | SC/53290508200017 | 2 - Code spécifique | SCI LANCEREAUX | 99 - Autre | société de droit commun | 2 - Non-mutuel | | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | SC/52983657900019 | 2 - Code spécifique | MATMUT MUTUALITE LIVRE 3 | 99 - Autre | mutuelle régie par le code de la mutualité | 1 - Mutual | | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | LEI/969500389E3GEV8JDE26 | 1 - LEI | I.M.ASSISTANCE SA | 6 - Société holding mixte d'assurance | Société anonyme | 2 - Non-mutuel | Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution | 0,30 | 0,30 | 0,30 | | | 2 - Significative | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée |
| FRANCE | LEI/96950071F53BQ75BP046 | 1 - LEI | INTER MUTUELLES SOLUTIONS | 99 - Autre | Société anonyme | 2 - Non-mutuel | | 0,60 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | SC/43404401200012 | 2 - Code spécifique | MATMUT DÉVELOPPEMENT | 99 - Autre | Société anonyme | 2 - Non-mutuel | | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 3 - Method 1: Adjusted equity method |
| FRANCE | SC/49920325500017 | 2 - Code spécifique | MATMUT IMMOBILIER SA | 99 - Autre | Société anonyme | 2 - Non-mutuel | | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | SC/50042562400011 | 2 - Code spécifique | MATMUT LOCATON VÉHICULES | 99 - Autre | Société anonyme | 2 - Non-mutuel | | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | SC/82137699300019 | 2 - Code spécifique | MPE | 99 - Autre | société de droit commun | 2 - Non-mutuel | | 0,99 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | SC/53293229000036 | 2 - Code spécifique | MATMUT PATRIMOINE | 99 - Autre | Société anonyme | 2 - Non-mutuel | | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | LEI/96950044R4YV03ERV73 | 1 - LEI | SGAM Matmut | 99 - Autre | Société d'assurance mutuelle | 1 - Mutual | | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | LEI/96950002418PVK8HU75 | 1 - LEI | CARDIF IARD | 2 - Entreprise d'assurance non-vie | Société anonyme | 2 - Non-mutuel | Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution | 0,34 | 0,34 | 0,34 | | | 2 - Significative | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 3 - Method 1: Adjusted equity method |
| FRANCE | LEI/969500NFM7WXXZEYK68 | 1 - LEI | AMF | 2 - Entreprise d'assurance non-vie | Société d'assurance mutuelle | 1 - Mutual | Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | LEI/969500TGv20DWSW1W82 | 1 - LEI | MATMUT | 2 - Entreprise d'assurance non-vie | Société d'assurance mutuelle | 1 - Mutual | Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | LEI/9695000W3012GCVMW258 | 1 - LEI | MATMUT PROTECTION JURIDIQUE | 2 - Entreprise d'assurance non-vie | Société anonyme | 2 - Non-mutuel | Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution | 0,97 | 1,00 | 0,98 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | LEI/969500VW2G187F3FM178 | 1 - LEI | Matmut Mutualité | 2 - Entreprise d'assurance non-vie | mutuelle régie par le code de la mutualité | 1 - Mutual | Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | LEI/969500DVR0VW5FZJQFW75 | 1 - LEI | MATMUT VIE | 4 - Entreprise multibranches | Société anonyme | 2 - Non-mutuel | Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | LEI/969500GSUUI0BSWV2M68 | 1 - LEI | MATMUT & CO | 2 - Entreprise d'assurance non-vie | Société anonyme | 2 - Non-mutuel | Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | LEI/969500W0AILW5FGSIB15 | 1 - LEI | INTER MUTUELLES ENTREPRISES | 2 - Entreprise d'assurance non-vie | Société anonyme | 2 - Non-mutuel | Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution | 0,60 | 1,00 | 0,60 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | LEI/9695008HVUQLCSNF172 | 1 - LEI | Mutuelle Océane Matmut | 4 - Entreprise multibranches | mutuelle régie par le code de la mutualité | 1 - Mutual | Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | LEI/969500N48BV9MSP5182 | 1 - LEI | MUTLOG | 1 - Entreprise d'assurance vie | mutuelle régie par le code de la mutualité | 1 - Mutual | Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | LEI/969500SOV6U08S8A1F91 | 1 - LEI | MUTLOG GARANTIES | 2 - Entreprise d'assurance non-vie | mutuelle régie par le code de la mutualité | 1 - Mutual | Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |
| FRANCE | LEI/969500ATSJ612RTXK773 | 1 - LEI | MGEFI | 2 - Entreprise d'assurance non-vie | Société d'assurance mutuelle | 1 - Mutual | Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution | 1,00 | 1,00 | 1,00 | | | 1 - Dominante | 1 - Incline dans le contrôle du groupe | | 1 - Première méthode: consolidation intégrale |

